



13^e congrès biennal

21 novembre 2009

Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente

Donner des outils de développement à la FEP



Table des matières

Table des matières

Projet d'ordre du jour_____	4
Règles de procédure proposées_____	7
Procès-verbal du 12 ^e congrès biennal de l'AGEEFEP_____	11
Procès-verbal de la 12 ^e assemblée générale_____	27
Proposition d'amendement aux règlements généraux_____	41
Liste des acronymes utilisés_____	43
État de la représentativité_____	47
Agenda des activités_____	51
Suivi des résolutions_____	65
Affaires politiques et affaires relatives aux études_____	69
Affaires financières_____	101
Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2008-2009_____	109
Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011_____	129

Projet d'ordre du jour

Samedi, 21 novembre 09

Note : l'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation

8 h 00 **Accueil et inscription**

9 h **1. Ouverture**
Mot du président

- 2. Élection**
- 2.1 Président-e d'assemblée
 - 2.2 Secrétaire d'assemblée

9 h 15 **3. Adoption de l'ordre du jour**

4. Adoption des règles de procédure (page 7)

5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature

9 h 30 **6. Adoption des procès-verbaux**

- 6.1 12^e congrès biennal 2007 **(page 11)**
- 6.2 Assemblée générale du 22 novembre 2008 **(page 27)**

7. Proposition d'amendement aux règlements généraux (page 41)

8. Rapport sur le suivi de la vie associative

- État de la représentativité **(page 47)**
Proposition **(page 50)**
- Agenda des activités **(page 51)**
- Suivi des résolutions du congrès **(page 65)**

10 h **Pause**

10 h 30 **9. Affaires politiques et affaires relatives aux études**

- 9.1 Proposition directive ministérielle FIO **(page 74)**
- 9.2 Proposition reconnaissance des acquis **(page 77)**
- 9.3 Proposition utilisation FAVE **(page 79)**
- 9.4 Proposition promotion FAVE **(page 81)**

Projet d'ordre du jour

- 9.5 Proposition aide financière (page 83)
- 9.6 Proposition BACC et DESS (page 92)
- 9.7 Proposition campus Québec (page 94)
- 9.8 Proposition service conseil en formation (page 96)
- 9.9 Proposition service FEP en soirée (page 96)

12 h 25 **10. Rapport du comité des mises en candidature**

12 h 30 **Dîner**

13 h 30	Fin de la période de mise en candidature pour les postes au conseil de direction
---------	---

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 14 H :

14 h **11. Élections aux postes du comité exécutif**

12. Élections aux postes du conseil de direction

14 h 30 **13. Les affaires financières (page 101)**

13.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2008-2009 (page 109)

- Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés

Proposition (page 106)

- Firme de vérification comptable pour l'exercice 2009-2010 et 2010-2011

Proposition (page 106)

13.2 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011

- AGEEFEP (page 129)

Proposition (page 106)

- La Brunante (page 137)

Proposition (page 107)

- Fonds de défense juridique (page 141)

Proposition (page 107)

- Initiatives étudiantes (page 142)

Proposition (page 107)

Projet d'ordre du jour

- | | |
|---------|------------------------------------|
| 16 h | 14. Résultats des élections |
| 16 h 15 | 15. Mot du président élu |
| 16 h 30 | 16. Clôture |
| 16 h 35 | Cocktail de clôture |

Règles de procédure proposées

Règles de procédure proposées

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande : « Êtes-vous prêts à passer au vote ? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « La décision du président est-elle maintenue ? »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « question préalable » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « question préalable » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant : « Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale ? » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

Règles de procédure proposées

Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.

11. A) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.

B) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.
12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
 - A) Ajournement (sujette à débat);
 - B) Suspension de séance (sujette à débat);
 - C) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - D) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - E) Dépôt (n'est pas sujette à débat);
 - F) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement);
 - G) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité).

Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.

Règles de procédure proposées

14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3) des voix.
15.
 - A) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
 - B) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
 - C) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
 - D) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
17. Les règles de procédure du *Guide de procédure des assemblées délibérantes* (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les *Règlements généraux* de l'Association.

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

Procès-verbal du 12^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu le 24 novembre 2007 au Pavillon 3200 Jean-Brillant

Président : M. Robert Martin
Présidente d'assemblée : M^e Ghislaine Chabot
Secrétaire général : M. Denis Sylvain
Secrétaire d'assemblée : M. Claude Garon
Présidente d'élections : M^{me} Ghislaine Brunelle

Étaient présent-e-s :

Pierre Absi, Daniella Acosta, Subine Ali, Esther Alméus, Danièle Anderson, Ourida Aourane, Saida Ariouat, Simon-Pierre Aubin, Fabiola Barrientos, Emmanuel Batururimi, Guy P. Bégin, Nancy Bélanger, Normand Bélisle, Sylvie Bellemare, Rajaa Benkiran, Daniel Bernard, Nicolas Bizier, Catherine Bradette, Jocelyn Braisier, Jean-Brançois Brodeur, Myriam Calixte, Éliane Caron, Jonas Charles, Bianca Ciobanu, Chantal Cloutier, Claudette T. Cloutier, Linda Collin, Geneviève Couvrette, Dany Daigle, Annabelle Daoust, Michel Désilets, Émélie-Anne Desjardins, Lucie Desjardins, Carole Diamond, Exanise Dieuconserve, Lucie Dionne, Lorraine Doucet, Chantal Duchesneau, Nathalie Dufour, Jean-Sébastien Dufresne, Yvonne Ellis, Johanne Exavier, Marie Fernande Ferrus, Fabiola Fouron, Gyll Gagné, Susy Gagnon, Mario Roberto Garcia Montenegro, Benoit Gariépy, Caroline Gauthier, Sophie Geoffrion, Johanne Girard, Jacqueline Goyzueta, Audrey Hardy, Tagrid Hazar, Pierre Tony Jean Jacques, Roosevelt Jean-Noël, Dominique Jérôme, Fatine Kabbaj, Mary Karibyan, Marie-Reine Kernec'h-Mauve, Zoubida Koubi, Étienne Lajoie-Gagnon, Nicole Lapierre Vincent, Annie Lavoie, Julie Leduc, Danielle Lénéus, Sophie Lépine, Charles Marsan, Robert Martin, Nathalie Métivier, Lynda Méziani M. Étienne Michaud, Lucilia Miranda, Roberto Negrello, Frédérique Opimbat, Alexandra Paquette, Serge Pelletier, Micherose Philosca, Nadine Proulx, Bruno Riopel, Sébastien Rooney, Emmanuel Searou, Oxana Sherchenko, Jeanne d'Arc Simard, Yoan Soucy, Sébastien Sourdif, Adji Sow, Marian Adrian Stefan, Denis Sylvain, Suzanne Thivierge, Angela Timeo, Alain Tremblay, Claire Vanasse, François Vigneault, Christiane Vounang, Thi Ngoc Vu

Étaient absent-e-s :

Alexander Abotsi, Gina Abraham, Philippe Ahmaranian, Tamara Aibert, Hayat Ait Lamouche, Aalisia Ajavon, Etchegarray Alihonou Moussounda, Cécile Amond, Carmen Arancibia, Gabriel Aubry, Yves Joseph Blondel Auguste, Mylène Augustin, Nicholas Bachart-Lagacé, Marie Simon Pierrette Balla Abega, Yeno Françoise Banga, Naomi Barrette, Jacinthe Baune, Caroline Beaubrun, Philippe Beaulac, Geneviève Beaulieu, Ermira Laresses Begeja, Jeanne Ebelyne Bélanger-Lemay, Diana Bélice, Imqd Benbadri, Karina Benmehrez, Yael Bentata, Aylin Berberian, Marc-André Bergeron, Sarah Bernard, Marie-Ève Berthiaume, Aryanne Besner-Quintal Emma Sophia Biagnè

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

Emmo, Marie-ève Bisson, Anthony Blain, Céline Blanchette, Marie-Brigitte Boudreault, Normand Boulanger, Christian Boulay, Julie Bourdon-Richard, Marika Boyko, Luc Brisebois, Jean-François Brodeur, Hélène Brunet, Simon Bujold, Mylène Bunel, Patrick Cadorette, Valérie Campeau, Claude Cassista, Évelyne Cayo, Oliver Ceballos, Merrir Centomo, Félix Chambrier, Pascal Chenier, Francis Chevalier, Géraldine Chevalier, Ekaterini Chriropoulos, Bianca Ciobanu, Martin Collette, Colbert Compère, Bruno Comtois, Johanne Connell, Joelle Coriolan, Martin Corriveau, Louis Cotte, Lourdes Courtois, Marie-Ève Couture, Marianne Cuierrier, Maria Alice Da Silva, Younés Dadoun, Maryse Daigle, Karine Dallaire, Darlène Dallien, Alexandre Dauchy, Phanie De Nobile, Ann De Rouin, Merveille De Soura, Sylvia Desgagné, Muriel DiBattista, Saliha Djemai, Elisabeth P. Dubois, Étienne Dubois-Daignault, Frédérique Dumont, Jean-François Dupuis, Jajia El Farissi, Amel Eliman, Khadija Errami, Nadia Fabien, Linda Faille, Khadija Fakhir, Amel Farsaoui, Maguy Filet, Marie Micheline Fonlélier, Yohan Forcier, Manon Fortier, Jesney François, David Frédette, Julie Gagnon, Jonathan Gaudet, Rachelle Synthia Gérard, Catherine Girard, Annie Giroux, Stéphanie Gladu, Katrina Godbout, Ariane Gomez, Amélie Grefford, Marie Dolores Ramirez Garcia, Safâa Haddadi, Jean-François Hallée-Hébert, Laurie Hamelin, Katian Harb, Tgrid Hazar, Alexandre Hébert-Leclerc, Justin Hénault, Myriam Héroux, Ali H. Hersi, Chantal Houle, Myriam Innocent, Nilitza Jean, Rose-Emmanuelle Jean, Natacha Jean-Louis, Jean Jetté, Lisette Jodoin, Suzanne Jodoin Fillion, Nadia Joly, Marie-Thérèse Joseph, Steeve Joseph, François Julien, Arianne Justafort, Pierre Kabeya, Dorine Kaneza, Michelle Kay, Yvonne Ko, Jean B. Konoolo, Stamatia Kritsidimas, Mélanie Labelle, Christian Yve Labine, Alyne Laflamme, Karl Lafortune, Philippe Lambert, Ève Larivière, Kaven Larouche, Lorraine Latreille, Julie Latulippe, Jade (Thuy Dao) Le, Farida Lebdiri, Isabelle Lefebvre, Guylaine Legault, Marianne Leroux, Chantal Lévesque, Nicole Lévesque, Sylvain Lévesque, Véronique Longtin, Carmelle Lubin, Nissrine Maamar, Jonathan Mailloux, Elssa Daniela Malin, Ofelia Mancillas, Botum Mao, Joanne Martin, Léo Mathieu, Rodrigue Matingu, Marie-Reine Mauve (Kernec'h), Geneviève Mayers, Lens Médard, Natalia Mendoza, Sandy Mezher, Jeanne Michaud-Bélangier, Lloydie Monestime, Guillaume Mongrain, Marie-Claude Morin, Youssef Mourid, mélisa Mvé Nsourou, Isabelle Nante, Majda Nasreddine, Pierre Nepveu, Sépou Ngaka, Jeanne Ngoujou, Andrey Laurette Ngouoni-Epigat, Catherine Nozifort, Sandra Oliveira, Diane Oliver, Claudia Orologio, Jessica Ortéga, Nathalie Ouellette, Bouchra Ousman, Mélissa Paré, Benoit Pelletier, Monique Perras-Auger, Vivienne Philippart, Nadine Pierre, Isabelle Plante, Maria Teresa Polanco Vargas, Hubert Poulin, Benjamin Pradet, Michèle Proulx, Monique Proulx, Geneviève Proulx-Poirier, Jonathan Purenne, Martine Quenneville, Martine Racine, Faouzia Rahmane, Maria Dolores Ramirez Garcia, José Raymond, Belinda Ribeiro Kengadio, Jean Ricard, Arlette Richer, Félicia Risquez, Catherine Rochefort, Mélissa Rose, Emma Roufs, Youan Saint-Pierre, Mona Salehj, Oxane Samson-Mocan, Xénia Sarapoff, Mir-Rouhallah Seddigh, Stéphane Simard, Élise Sirois, Randi Skjerven, Yang Song, Ingrid Sosai, William Soto, Marie-ève Soulières, Abderrahim Souliane, Rohani Sriranjana, Rudi Svaldi, Brian Szczepanik, Aziza Tabaaloute, Barbara Tanis, Houda Taoussi, Maurice Thibodeau, Linda Touchette,

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

Stéphanie Tourville, Mylène Tremblay, Abdellatif Tringa, Mireille Isabelle Tsangou, Marie-Josée Vachon, Guy-Louis Valcourt, Jessica Van Houten, Marie-Josée Veilleux, Eliomo Velozo, Jennifer Vital, Foreman Wak Ngala, Marie-Pierre Warren, Laetitia Wu, Véronique Yassa, Debbie Zemnickis.

1. Ouverture

Mot du président

M. Robert Martin souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il leur rappelle que le congrès constitue un moment essentiel dans la vie démocratique de leur association. En attendant que le quorum soit atteint, il donne de l'information sur plusieurs dossiers qui seront abordés au cours de la journée.

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Claire Vanasse, il est résolu à l'unanimité de nommer M^e Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée.

2.2 Secrétaire d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Étienne Lajoie-Garnon, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour, soit « Dégel des droits de scolarité » au point 8.9 et « Semaine de lecture » au point 10. Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Linda Collin, l'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité et il se lit comme suit :

1. Ouverture
Mot du président
2. Élection
 - 2.1 Président-e d'assemblée
 - 2.2 Secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des règles de procédure
5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature
6. Adoption des procès-verbaux
 - 6.1 11^e congrès biennal
 - 6.2 Assemblée générale du 25 novembre 2006
7. Rapport sur le suivi de la vie associative
 - 7.1 État de la représentativité
 - 7.2 Agenda des activités
 - 7.3 Suivi des résolutions du Congrès
8. Affaires politiques

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

- 8.1 Le baccalauréat par cumul de certificats
- 8.2 Une étude pour étayer notre argumentaire
- 8.3 Des DESS
- 8.4 Une pétition
- 8.5 La reconnaissance des acquis
- 8.6 Les conseils de programme
- 8.7 Les frais technologiques
- 8.8 La communication avec les membres
- 8.9 Le dégel des droits de scolarité
- 9. Nos affiliations
 - 9.1 La FAEUQEP
 - 9.2 Le MQAF
 - 9.3 L'ACDEAULF
 - 9.4 L'ICÉA
 - 9.5 Le CIÉA
- 10. Semaine de lecture
- 11. Rapport du Comité des mises en candidature

13 h 30 Fin de la période de mise en candidature pour les postes au Conseil de direction

POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 14 H :

- 12. Élections aux postes du comité exécutif
- 13. Élections aux postes du conseil de direction
- 14. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2006-2007
Présentation par un représentant de la firme Gosselin & associés
- 15. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009
 - AGEEFEP
 - La Brunante
 - Fonds de défense juridique
 - Initiatives étudiantes
- 16. Résultats des élections aux postes du conseil de direction
- 17. Mot du président élu
- 18. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Lorraine Doucet, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure proposées.

5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature

M^{me} Ghislaine Brunelle informe le congrès que, à la date limite prévue dans les Règlements généraux, seulement cinq personnes avaient posé leur candidature aux cinq postes du comité exécutif.

Par ailleurs, dix postes du Conseil sont à pourvoir et les personnes intéressées ont jusqu'à 13 h 30 pour poser leur candidature. Elle rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience en la matière pour faire partie du Conseil et que celui-ci se réunit le samedi, environ toutes les huit semaines.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 11^e congrès biennal

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Chantal Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11^e congrès biennal.

6.2 Assemblée générale du 25 novembre 2006

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Émélie-Anne Desjardins, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2006.

7. Rapport sur le suivi de la vie associative

- État de la représentativité
- Agenda des activités
- Suivi des résolutions du Congrès

M. Robert Martin explique que le premier de ces trois documents identifie toutes les personnes qui ont représenté l'Association, au cours des deux dernières années, dans les instances de la Faculté de l'éducation permanente et de l'Université de Montréal, mais aussi à l'extérieur de l'Université, notamment dans des comités gouvernementaux et divers organismes engagés en éducation des adultes.

Le deuxième document, ajoute-t-il, répertorie toutes les activités et réunions auxquelles a participé l'Association au cours du mandat de deux ans.

Enfin, le troisième document énumère les principales propositions qui ont été adoptées dans les congrès précédents et quelle a été l'évolution de ces dossiers.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Jean-François Brodeur, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

8. Affaires politiques

8.1 Le baccalauréat par cumul de certificats

M. Robert Martin explique que ce n'est pas sans raison que cette question constitue le thème du 12^e congrès biennal. Au cours des dernières années, plusieurs bacheliers et bachelières de la Faculté de l'éducation permanente ont en effet déploré qu'on leur ait décerné un baccalauréat ès-arts ou ès-sciences. Ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas le champ d'études où les diplômé-e-s ont concentré leurs trois certificats. Dans certains cas, les baccalauréats ès-arts et ès-sciences ne bénéficient par ailleurs que d'une reconnaissance limitée dans le marché du travail.

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

Considérant que l'obtention de trois certificats à la Faculté de l'éducation permanente procure un baccalauréat par cumul de certificats, ès arts ou ès sciences selon le cas;

considérant que les dénominations ès arts et ès sciences ne reflètent généralement pas la nature des études qu'effectuent les étudiant-e-s de la FEP puisque la grande majorité d'entre eux ont concentré leurs trois certificats dans un même champ d'études;

considérant que la Sous-commission des études de 1^{er} cycle et la Commission des études ont reconnu dans le passé la pertinence et la faisabilité de créer une dizaine de baccalauréats qualifiés par cumul de certificat, mais que des motifs essentiellement politiques ont empêché de donner suite au projet;

considérant que les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente qui ont accumulé 90 crédits universitaires et payé les mêmes droits de scolarité que tous les autres étudiant-e-s de l'Université de Montréal s'attendent légitimement à recevoir un baccalauréat à l'image de leurs études;

considérant que le baccalauréat qualifié aurait notamment pour avantage de favoriser la polyvalence des diplômé-e-s, une qualité qui est de plus en plus recherchée dans le monde du travail;

considérant que le baccalauréat qualifié aurait une meilleure valeur marchande dans le marché du travail et que la société a tout intérêt à reconnaître la qualification de la main-d'œuvre issue des universités compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée;

considérant que la création de baccalauréats qualifiés à l'Université de Montréal ne constituerait pas un précédent puisque le réseau de l'Université du Québec offre plusieurs baccalauréats de ce type, notamment en administration des affaires, en éducation, en sciences appliquées et en sciences de la gestion.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Fabiola Fouron, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP fasse de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats sa priorité d'action et, qu'à cet effet, elle prenne toutes les initiatives pertinentes auprès de la Faculté de l'éducation permanente et de l'Université de Montréal.

8.2 Une étude pour étayer notre argumentaire

M. Robert Martin souligne que l'AGEEFEP a tout intérêt à disposer de données plus précises sur la perception des baccalauréats ès-arts et ès-sciences dans le marché du travail. La meilleure façon d'obtenir de telles données est d'effectuer

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

une étude auprès des bacheliers et bachelières de la FEP qui ont obtenu leur diplôme au cours des cinq dernières années.

Considérant la volonté de recueillir des données sur la contribution des baccalauréats par cumul de certificat au développement de la carrière des bacheliers et bachelières de la Faculté de l'éducation permanente.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Émélie-Anne Desjardins, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP procède à une enquête auprès des bacheliers et bachelières de la Faculté de l'éducation permanente qui ont obtenu un baccalauréat par cumul de certificats au cours des cinq dernières années afin d'évaluer la contribution de ce type de diplôme au développement de leur carrière.

8.3 Des DESS

M. Robert Martin rappelle que la création de diplômes d'études supérieures spécialisées à la FEP constitue une revendication très importante de l'Association. Jusqu'à maintenant, rappelle-t-il, ce sont aussi des obstacles politiques qui ont empêché la création de tels programmes.

Considérant que la création de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la Faculté de l'éducation permanente (FEP) constitue une revendication fondamentale de l'AGEEFEP;

considérant qu'une part significative de la clientèle de la FEP détient déjà un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle, voire de troisième cycle;

considérant que la création de DESS répondrait aux besoins des étudiant-e-s de la FEP et qu'elle constituerait pour cette dernière un avantage concurrentiel significatif;

considérant que la FEP a mis au point un projet de DESS en journalisme dont la pertinence et la qualité ne font aucun doute, mais que le projet est resté sur les tablettes en raison d'un blocage politique.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Simon-Pierre Aubin, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FEP, reprenne les démarches auprès de la direction de l'Université de Montréal afin de dénouer l'impasse politique qui a empêché la Faculté de créer un DESS en journalisme et d'autres éventuels diplômes courts de deuxième cycle dans les champs disciplinaires où elle est présente.

8.4 Une pétition

L'an dernier, rappelle M. Robert Martin, quelque 6 000 personnes ont signé la pétition de l'AGEEFEP pour s'opposer aux frais technologiques obligatoires de 4 \$ par crédit, une initiative qui a certainement contribué à la décision de la direction de l'Université de permettre aux étudiant-e-s qui le souhaitent d'être exemptés de ces frais. Il y a lieu de répéter cette expérience, mais cette fois pour appuyer nos revendications sur la création de baccalauréats qualifié et de DESS.

Considérant que deux revendications fondamentales de l'AGEEFEP, soit la création de baccalauréats qualifiés et de DESS à la Faculté de l'éducation permanente, n'ont connu aucun développement significatif au cours des dernières années;

considérant que l'accentuation de nos pressions en faveur de ces deux revendications requiert la participation directe des membres de l'Association.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Daniella Acosta, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP invite ses membres à signer une pétition en faveur de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la Faculté de l'éducation permanente, et que cette pétition soit transmise au doyen de la FEP, au recteur de l'Université ainsi qu'à l'Assemblée universitaire.

8.5 La reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis scolaires et des acquis d'expérience, note M. Robert Martin, constituait le thème du congrès de l'AGEEFEP en 1991, ce qui illustre l'importance de cette question dans l'histoire de l'Association, mais aussi la difficulté de faire reconnaître l'importance de cette question dans le milieu universitaire. Heureusement, ajoute-t-il, l'évolution récente laisse entrevoir des développements significatifs à ce chapitre.

Considérant que l'AGEEFEP revendique depuis sa fondation l'adoption de mesures pour permettre la reconnaissance des acquis à l'Université de Montréal, comme en témoigne le thème de son congrès biennal de 1991, qui avait pour thème « Expérience de vie, reconnaissance des acquis »;

considérant que, dans son avis publié en mai 2000, intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, le Conseil supérieur de l'éducation a invité les établissements universitaires à se doter d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis, à faire part des résultats dans leur rapport annuel et à offrir du soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis;

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

considérant que la reconnaissance des acquis constitue une priorité de la Politique d'éducation des adultes et du plan d'action que le gouvernement du Québec a adoptés en mai 2002 et que le plan d'action interpelle les universités dans les termes suivants : « Les universités seront incitées à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis au moyen d'une politique institutionnelle ou autrement. Elles seront également invitées à préciser, dans leurs règles d'admission, quelle reconnaissance est accordée aux études suivies à l'extérieur du Québec. Elles seront également incitées à saisir les données illustrant la situation de façon à pouvoir en présenter un portrait d'ensemble »;

considérant que l'ombudsman de l'Université de Montréal a invité le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, en lien avec les unités, à prévoir des modalités de mise en œuvre pour les demandes d'exemption basées sur l'expérience et à s'assurer qu'elles soient connues et disponibles;

considérant que de nombreuses études, dont celles commandées par l'AGEEFEP et l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française, indiquent hors de tout doute qu'il est possible de pratiquer systématiquement la reconnaissance des acquis dans les universités;

considérant que l'Université de Sherbrooke a adopté en juin 2007 une Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis qui semble répondre à toutes les exigences attendues d'une telle politique;

considérant qu'une source autorisée du vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue de l'UdeM a indiqué récemment que l'établissement entreprendrait des travaux, au cours de l'année 2007-2008, afin de doter l'établissement d'une Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis.

considérant que cette même source a assuré que l'AGEEFEP serait associée aux travaux de préparation de cette politique.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Jean-François Brodeur, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP s'assure que l'Université de Montréal mettra en branle dès cette année les travaux devant mener à l'adoption d'une Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels et qu'elle participe activement à ce processus.

8.6 Les conseils de programme

Étant donné que les conseils de programme se réunissent très irrégulièrement, voire qu'ils ne se réunissent pas pendant plusieurs années, il n'est guère utile que l'Association nomme systématiquement des représentant-e-s étudiants dans tous les conseils. Tel est l'objet de la proposition ci-dessous.

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

Considérant que l'AGEEFEP, depuis de nombreuses années, nomme systématiquement des représentant-e-s étudiants dans les conseils de programme qui chapeautent les certificats de la FEP;

considérant que ces conseils de programme siègent irrégulièrement, voire ne siègent pas pendant plusieurs années, ce qui rend inutile la nomination systématique de représentant-e-s étudiants;

considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation de fait;

considérant que, si l'on constate des problèmes sérieux dans un programme, l'AGEEFEP peut nommer des représentant-e-s étudiants qui ont le pouvoir de convoquer une réunion de leur conseil de programme.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Chantal Duchesneau, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP nomme des représentant-e-s étudiants dans les conseils de programme lorsque des réunions sont déjà prévues ou lorsque des problèmes justifient la convocation d'une telle réunion.

8.7 Les frais technologiques

M. Robert Martin rappelle que l'AGEEFEP et la FAECUM ont mené de dures négociations pour obtenir que les frais technologiques soient facultatifs plutôt qu'obligatoires. L'AGEEFEP est cependant irritée par les modalités d'exemption et le peu de temps qui est laissé à ses membres pour demander l'exemption lorsqu'ils le souhaitent.

Considérant que l'Université de Montréal a décidé d'imposer des frais technologiques variant de 3 \$ à 4 \$ par trimestre selon les années, et cela pour la période de 2006-2007 à 2008-2009 inclusivement;

considérant que, à la suite de leurs protestations, la FAECUM et l'AGEEFEP ont obtenu que ces frais soient facultatifs et que les deux associations participent aux comités qui décident de l'utilisation de ces fonds;

considérant que l'Université de Montréal n'a laissé qu'une période de 13 jours pour s'acquitter de cette formalité au cours du trimestre d'automne 2007, soit du 17 au 30 septembre, et qu'au lieu d'offrir un formulaire en ligne, elle a obligé les étudiant-e-s à imprimer le formulaire en format PDF avant de le remplir et à l'expédier par la poste;

considérant qu'en agissant ainsi, l'Université de Montréal n'a pas respecté son obligation d'informer adéquatement les étudiant-e-s des possibilités d'exemption

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

des frais technologiques et qu'elle ne leur a pas accordé un délai suffisant pour s'acquitter de cette formalité.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Lorraine Doucet, il est résolu à l'unanimité :

1. Que l'AGEEFEP envoie une lettre au recteur pour blâmer la direction de l'Université de Montréal d'avoir limité à 13 jours la période d'exemption des frais technologiques et de n'avoir offert qu'un formulaire en format PDF à expédier par la poste au lieu d'un formulaire en ligne.
2. Que l'AGEEFEP presse l'Université de s'assurer, au cours des prochains trimestres, qu'un formulaire en ligne permette aux étudiant-e-s de demander une exemption des frais technologiques et que ce formulaire soit disponible pendant une période de un mois.

Par ailleurs, souligne M. Robert Martin, le débat sur les frais technologiques entre la direction de l'Université et les associations étudiantes reprendra à l'expiration de la présente entente, à la fin de l'année 2008-2009. Dans l'esprit de M. Martin, il ne fait guère de doute que l'Université cherchera à rendre ces frais obligatoires.

Considérant que l'Université tentera vraisemblablement, à l'instar des autres universités, de rendre ces frais obligatoires au terme de la présente entente, soit à la fin de l'année 2008-2009;

considérant que la FAECUM et l'AGEEFEP sont opposés à ce type de frais, qui constituent une augmentation déguisée des droits de scolarité.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Emmanuel Searou, il est résolu à l'unanimité qu'à l'expiration de la présente entente sur les frais technologiques, au terme de l'année 2008-2009, l'AGEEFEP s'oppose à l'imposition éventuelle de frais technologiques obligatoires.

8.8 La communication avec les membres

Dans la poursuite de l'implantation de la politique de communication avec les membres, et à la suite d'un sondage mené auprès des étudiant-e-s de la FEP sur la revue *Cité éducative*, M. Robert Martin invite les congressistes à se prononcer sur la possibilité de ne publier qu'une version électronique de *Cité éducative* au cours du trimestre d'hiver 2008.

Considérant que le sondage mené auprès des membres soulève plusieurs questions sur la pertinence de poursuivre la publication de la revue *Cité éducative*;

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

considérant que *Cité éducative* n'a été publiée qu'une fois par année au cours des deux dernières années et que l'Association n'a pas reçu un seul commentaire sur cette faible fréquence de publication;

considérant que les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent déjà un rôle important dans les communications de l'Association avec ses membres et que cela est appelé à s'accroître au cours des prochaines années;

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Dany Daigle, il est résolu à l'unanimité :

1. D'annuler le numéro de *Cité éducative* qui devrait être publié au printemps de 2008 et de le remplacer par un projet pilote de *Cité éducative* électronique qui serait expédiée à tous les membres.
2. D'effectuer ultérieurement un sondage auprès de nos membres pour connaître leur opinion sur *Cité éducative* électronique.

8.9 Le dégel des droits de scolarité

Jusqu'à ce jour, rappelle M. Robert Martin, la position officielle de l'Association consiste à s'opposer au dégel de scolarité. Toutefois, l'histoire de l'Association démontre que les membres sont peu enclins à faire la grève pour appuyer leurs revendications. Cela dit, si le mouvement d'opposition au dégel des droits de scolarité devait s'amplifier, l'AGEEFEP pourrait difficilement s'en laver les mains. Dans tous les scénarios, il importera toutefois de respecter la volonté majoritaire de nos membres.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Daniella Acosta, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP, dans l'éventualité où une majorité d'associations étudiantes et d'étudiants de l'Université de Montréal participeraient à un mouvement de protestation contre le dégel des droits de scolarité, mène une consultation électronique auprès de ses membres, dans un délai raisonnable :

1. Pour connaître leur opinion à l'égard du dégel des droits de scolarité.
2. Pour connaître leur volonté de participer à d'éventuels moyens de pression, incluant la grève.

9. Nos affiliations

9.1 La FAEUQEP

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Sophie Geoffrion, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à la Fédération des

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

9.2 Le MQAF

Considérant que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a été officiellement créé en avril 2005 et qu'il regroupe des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université;

considérant que la création du MQAF marque une nouvelle étape dans la constitution d'un mouvement d'étudiant-e-s adultes;

considérant que le regroupement des étudiants adultes des trois ordres d'enseignement dans un même Mouvement constitue le meilleur moyen de donner plus de poids politique à l'éducation des adultes;

considérant que la création du MQAF a été accueillie très favorablement dans le monde de l'éducation des adultes;

considérant que la principale activité du MQAF est un colloque regroupant environ 150 étudiants et étudiantes adultes, venant de toutes les régions du Québec, un événement qui se tient au printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que l'AGEEFEP a été un acteur clé dans la création du Mouvement québécois des adultes en formation et qu'il est étroitement associé à l'organisation du colloque annuel qu'organise l'organisme.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Nicolas Bizier, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant financièrement à l'organisation du colloque annuel des adultes en formation qui se tient chaque printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

9.3 L'ACDEAULF

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Lorraine Doucet, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF).

9.4 L'ICÉA

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Daniella Acosta, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).

9.5 Le CIÉA

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Pierre Tony Jean Jacques, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes.

10. Semaine de lecture

M. Bruno Riopel souligne que la Faculté de l'éducation permanente est la seule faculté de l'Université de Montréal à ne pas avoir de semaine de lecture. Il estime qu'il y aurait plusieurs avantages à ce qu'il y en ait une.

Sur proposition de M. Bruno Riopel, appuyée par M^{me} Sophie Geoffrion, il est résolu à la majorité que la Faculté de l'éducation permanente se dote d'une semaine de lecture, à l'instar des autres facultés, et que l'AGEEFEP fasse pression sur la FEP à cet effet dans les meilleurs délais.

11. Rapport du Comité des mises en candidature

La présidente de élections, M^{me} Ghislaine Brunelle, informe le congrès que 11 personnes ont posé leur candidature aux 10 postes d'administrateurs que compte le Conseil. En conséquence, il y aura des élections.

12. Élections aux postes du comité exécutif

Les cinq membres sortants du comité exécutif ayant été les seuls à poser leur candidature, la présidente des élections, M^{me} Ghislaine Brunelle les déclare élus. Il s'agit de M. Robert Martin, président; M. Denis Sylvain, secrétaire général; ainsi que M. Normand Bélisle, M^{me} Claudette T. Cloutier et M^{me} Yvonne Ellis, vice-président-e-s.

13. Élections aux postes du conseil de direction

La présidente des élections, M^{me} Ghislaine Brunelle, rappelle aux candidats et candidates au Conseil de direction qu'ils disposeront chacun de deux minutes pour faire valoir leur candidature aux congressistes.

Elle souligne que le bulletin de vote comporte le nom des 11 candidat-e-s et qu'il faut obligatoirement en choisir 10. À défaut de le faire, le bulletin sera rejeté.

14. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2006-2007

- Présentation par un représentant de la firme Gosselin & associés

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

Un représentant de la firme de comptables Gosselin & associés explique le rapport des vérificateurs comptables pour l'année 2006-2007.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Lorraine Doucet, il est résolu à l'unanimité de recevoir le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice 2006-2007 tel que préparé par la firme comptable Gosselin & Associés.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Josée Gagnon, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme de vérificateurs comptables Gosselin & Associés pour la vérification des états financiers pour les années 2007-2008 et 2008-2009.

15. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009

- **AGEEFEP**

M. Denis Sylvain explique les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009 et il répond aux questions des congressistes et il rappelle que la cotisation étudiante à l'Association n'a pas été haussée depuis 10 ans.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Josée Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.

- **La Brunante**

M. Denis Sylvain explique les prévisions budgétaires du café bistrot La Brunante pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009 et il répond aux questions des congressistes.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Guy Bégin, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires du café La Brunante pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.

- **Fonds de défense juridique**

M. Denis Sylvain explique les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. François Vigneault, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.

Procès-verbal du 12^e congrès biennal

- **Initiatives étudiantes**

M. Denis Sylvain explique les prévisions budgétaires du Comité des initiatives étudiantes pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Charles Marsan, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires du Comité des initiatives étudiantes pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.

16. Résultats des élections aux postes du conseil de direction

La présidente des élections, M^{me} Ghislaine Brunelle, dévoile les noms des dix personnes qui ont été élus au Conseil de direction. Il s'agit de Daniella Acosta, Lucie Dionne, Benoît Gariépy, Gyll Gagné, Jean-Sébastien Dufresne, Subine Ali, Emmanuel Batururimi, Fatine Kabbaj, Lorraine Doucet et Lucilia Miranda. M. Emmanuel Searou sera par ailleurs le substitut dans l'hypothèse où un membre du Conseil démissionnerait dans le cours de son mandat.

17. Mot du président élu

Le président élu, M. Robert Martin, remercie tous les délégué-e-s qui ont sacrifié une journée de congé pour participer au congrès de leur association étudiante.

18. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Serge Pelletier, appuyée par M^{me} Christiane Vounang, il est résolu à l'unanimité de clore l'assemblée.

Le président,

Le secrétaire général,

Robert Martin

Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le...

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale tenue le 22 novembre 2008, à 9h30 au café bar La Brunante Pavillon 3200 Jean-Brillant, local C-2326

Présent-e-s :

Denis Arbour, Emmanuel Batururimi, Normand Bélisle, Claudette T. Cloutier, Lucie Dionne, Jean-Sébastien Dufresne, Yvonne Ellis, Gyll Gagné, Fatine Kabbaj, Pascal Marchi, Sylvie Martin, Johanne Mercier, Lucilia Miranda, Serge Pelletier, Robert Martin, Denis Sylvain, Brian Szczepanik, Maryse Tessier, Alain Tremblay

Président d'assemblée : Normand Bélisle

Secrétaire d'assemblée : Claude Garon

1. Ouverture

L'assemblée est ouverte à 10 h.

2. Élection d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par M. Gyll Gagné, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Normand Bélisle à titre de président d'assemblée.

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par M. Alain Tremblay, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Denis Sylvain indique que le point 7 Affaires financières sera traité immédiatement après le dîner, car le vérificateur comptable sera présent pour présenter son rapport.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Sylvie Martin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

9:00 Accueil et inscription (Café bar La Brunante)

- 10:00
1. Ouverture
 2. Élection
 - 2.1 Présidence d'assemblée
 - 2.2 Secrétariat d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption des règles de procédure
 - Proposition
 5. Rapport sur le suivi de la vie associative
 - A) État de la représentativité
 - Proposition
 - B) Agenda des activités

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

C) Suivi des résolutions du Congrès

- 10:30 6. Affaires politiques
- 6.1 Négociation SAE
 - 6.2 Reconnaissance des acquis expérimentiels
 - 6.3 Frais technologiques
 - 6.4 Fonds d'amélioration à la vie étudiante
 - Proposition
 - 6.5 Accès aux photocopies, travaux et examen
 - 6.6 Rapport assurances santé et dentaire ASEQ (Alliance pour la santé étudiante au Québec)
 - 6.7 Sondage sur l'enseignement
 - 6.8 Nos affiliations
- 12:00 Ajournement pour le déjeuner
Proposition d'ordre du jour de la 12^e Assemblée générale (suite)
7. Affaires financières
- 7.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2007-2008
 - Proposition
 - 7.2 Prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2008-2009
 - Proposition
 - 7.3 Prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'exercice financier 2008-2009
 - Proposition
8. Divers
- 15:00 9. Clôture
- 15:10 Cocktail à la Brunante

4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Brian Szczepanik, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure telles que proposées.

5. Rapport sur le suivi de la vie associative

A) État de la représentativité

Ce document répertorie toutes les personnes qui, au cours de la dernière année, ont représenté l'Association dans les diverses instances de l'Université de Montréal, de la Faculté de l'éducation permanente et de divers organismes externes engagés en éducation des adultes.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Brian Szczepanik, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier tous les membres qui ont représenté l'Association au cours de la dernière année.

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

B) Agenda des activités

Ce document répertorie toutes les activités auxquelles l'Association a participé au cours de la dernière année.

C) Suivi des résolutions du Congrès

Tel que l'indique son nom, ce document explique l'évolution des propositions qu'a votées le 12^e congrès biennal tenu en novembre 2007.

6. Affaires politiques

6.1 Négociations SAE

Depuis hier et jusqu'au 30 novembre, souligne M. Robert Martin, les membres de l'Association participent à un référendum électronique sur une hausse de 1,50 \$ de la cotisation aux Services aux étudiants (SAE).

Ce référendum conclut une longue négociation entreprise en avril dernier au cours de laquelle l'Association a défendu mordicus le principe suivant : toute cotisation supplémentaire des étudiant-e-s de la FEP devrait servir à créer à la FEP un service de reconnaissance des acquis expérientiels et un service de soutien à la persévérance aux études.

Initialement, la négociation avec la FAECUM et l'Université portait sur une hausse de la cotisation de 4 \$ par crédit. En bout de course, la FAECUM a cependant estimé qu'une telle augmentation était trop importante. Elle a plutôt exigé que ce soit 1,50 \$, ce que l'Université a accepté.

Pour que la hausse s'applique, il faut également que l'AGEEFEP y consente. Or, ce n'est que le 5 novembre que l'Université nous a soumis un projet d'entente qui répond à nos objectifs.

La clause de cette entente qui nous intéresse plus particulièrement prévoit en effet la « création d'une enveloppe annuelle de 200 000 \$ à même les budgets des SAE, afin de répondre aux besoins particuliers des étudiants de la FEP ». Tel que nous l'avons demandé tout au long des négociations, cette enveloppe sera gérée par un comité paritaire où l'Association disposera de la moitié des sièges.

Cela dit, il était également entendu que tout projet de hausse devrait être soumis à l'approbation des membres de l'Association au cours d'un référendum électronique. Pour que celui-ci soit valide, un seuil minimum de participation de 10 % de l'ensemble des étudiant-e-s de la FEP est requis. Le résultat, soit une majorité de 50 % + 1, sera exécutoire. La décision sera connue le 1^{er} décembre.

6.2 Reconnaissance des acquis expérientiels

En ce qui regarde la reconnaissance des acquis expérientiels, M. Robert Martin souligne que le nouveau Conseil des études de premier cycle a fait de cette question son premier objet d'étude. M. Martin ainsi que la vice-doyenne aux études de notre Faculté font partie du comité responsable de ce dossier.

C'est là un pas très significatif, car jusqu'à récemment, la direction de l'Université avait été très tiède sur cette question. L'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis à l'Université de Sherbrooke, l'an dernier, n'est vraisemblablement pas étrangère à l'intérêt récent de l'UdeM. À moins d'un revirement inattendu, on peut donc prévoir qu'il y aura éventuellement une politique institutionnelle dans notre établissement, mais il est difficile de prédire à quel moment.

Cela dit, l'adoption éventuelle d'une politique de la RAC posera avec acuité le problème du financement de ce nouveau service. L'Association a une nette préférence pour un financement institutionnel global et c'est pourquoi elle exige que toute nouvelle contribution de ses membres aux Services aux étudiants serve à financer un tel service. Compte tenu de leur situation financière très difficile, il est en effet douteux que l'UdeM ou la FEP en assument tous les frais, mais il est légitime de s'attendre à ce qu'elles fassent leur part. Puisque la RAC fait partie des priorités de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue, il serait également pertinent de demander un budget dédié au ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports, même si les espoirs de ce côté sont limités.

Faute d'un financement institutionnel significatif, les demandeurs de reconnaissance des acquis devraient payer une somme importante pour faire évaluer leur dossier. C'est là un scénario auquel l'AGEEFEP ne peut souscrire, car il aurait inévitablement pour effet de freiner artificiellement la demande.

6.3 Frais technologiques

Bien avant que le ministère de l'Éducation émette une directive budgétaire limitant l'augmentation des frais institutionnels obligatoires (FIO) dans les universités, souligne M. Robert Martin, l'Université de Montréal avait imposé des frais technologiques qui ont varié de 3 \$ à 4 \$ selon les trimestres. La FAECUM et l'AGEEFEP ont cependant insisté pour que ces frais soient optionnels et elles ont finalement obtenu gain de cause.

Pour chacun des trimestres, les dates limites pour demander l'exemption de ces frais sont le 30 septembre, le 30 janvier et le 30 mai. Deux problèmes se sont cependant posés au trimestre d'automne 2007 : la période de demande d'exemption a été limitée à 13 jours et le mode de retrait obligeait les étudiant-e-s à imprimer un formulaire en format PDF, à le remplir et à l'expédier par la poste.

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

L'AGEEFEP a protesté avec succès contre cette façon de faire : à compter du trimestre d'hiver 2008, la période de retrait s'est étendue du premier jour du trimestre jusqu'au 30 du mois et le formulaire PDF a été remplacé par un formulaire en ligne très facile à remplir.

Un autre problème s'est posé au printemps et à l'été 2008 lorsque l'Université a fait part de son intention de priver du service internet sans fil les étudiant-e-s qui ne paieraient pas les frais technologiques. L'AGEEFEP a vivement protesté contre ce projet qui aurait équivalu à instaurer le principe de l'utilisateur payeur d'un service qu'on peut considérer comme essentiel et qui contrevenait de façon évidente à l'esprit de l'entente sur le caractère optionnel des frais technologiques. L'Université s'est rendue à ces arguments et a renoncé à son projet.

Le congrès biennal de 2007 a par ailleurs engagé l'Association à s'opposer à l'imposition éventuelle de frais technologiques au terme de l'année 2008-2009, soit en juin prochain, moment où prendra fin l'entente actuelle.

À ce sujet, M. Martin rappelle que la directive budgétaire ministérielle sur les FIO prévoit une hausse maximum de 0,83 \$ par crédit pour l'année 2009-2010. Toute hausse supplémentaire éventuelle devra faire l'objet d'une entente entre la direction de l'Université, la FAECUM et l'AGEEFEP. Sur ce point, nous sommes donc en meilleure position que nous ne l'étions au moment du dernier congrès.

6.4 Fonds d'amélioration à la vie étudiante

M. Robert Martin rappelle qu'un nouvel item figurait sur la facture des droits de scolarité du trimestre d'automne 2008 : une contribution de 25 \$ au Fonds d'amélioration de la vie étudiante.

Cette somme, dont sont exemptés ceux et celles qui en font la demande selon les mêmes modalités que pour les frais technologiques, sera perçue chaque trimestre et le Fonds a pour objectif de réaliser des projets qui favoriseront l'amélioration de la vie étudiante, comme l'aménagement d'espaces communautaires pour les étudiants, l'attribution de bourses d'accessibilité ou tout autre projet au cœur des préoccupations des étudiants.

Pour l'heure, nous ignorons combien d'étudiants et d'étudiantes de la FEP ont effectivement versé cette contribution, mais des données préliminaires indiquent que ce serait dans la fourchette de 60 % à 65 %.

Un comité paritaire de quatre membres, où l'Association disposera de deux sièges, décidera de l'attribution des fonds. Au départ, l'Université nous proposait que ce comité dispose de 25 % de l'argent recueilli auprès de nos membres. Cela nous semblait nettement insuffisant et nous avons demandé que ce soit plutôt 80 %.

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

L'Université a majoré son offre à 50 %, mais là encore nous estimions que c'était insuffisant. Nous nous sommes finalement entendus pour ce soit 75 %.

L'AGEEFEP estime qu'il y aurait lieu de faire valoir les deux priorités suivantes dans l'utilisation des fonds :

1. L'octroi de bourses à des personnes qui ont de faibles revenus, mais qui ne sont pas admissibles au régime de l'aide financière aux études du gouvernement du Québec. Entre autres, c'est le cas des personnes qui retournent aux études à plein temps, mais qui ont eu des revenus de travail l'année précédente ou, de façon plus générale, de personnes qui se trouvent dans une situation financière justifiant l'octroi d'une bourse.
2. Le financement de projets que souhaitent réaliser des étudiant-e-s de la FEP. Jusqu'à cette année, l'Association disposait d'une somme de 21 000 \$ que lui versaient les Services aux étudiants dans le cadre du programme des initiatives étudiantes. Or, ce programme a été éliminé dans le cadre des sévères coupes budgétaires aux SAE, mais les besoins à ce chapitre existent toujours.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Johanne Mercier, il est résolu à la majorité que l'AGEEFEP, qui détient deux sièges au comité paritaire d'attribution du Fonds d'amélioration de la vie étudiante, y fasse valoir les deux priorités suivantes :

1. L'octroi de bourses à des personnes qui ont de faibles revenus, mais qui ne sont pas admissibles au régime de l'aide financière aux études du gouvernement du Québec ou, de façon plus générale, de personnes qui font face à une situation financière justifiant l'accès à une bourse.
2. Le financement de projets que souhaitent réaliser des étudiant-e-s de la FEP qui n'ont plus accès au programme des Initiatives étudiantes en raison de l'abolition de ce dernier.

6.5 Accès aux photocopies, travaux et examen

M. Robert Martin rappelle que le congrès biennal de 2005 avait adopté la proposition suivante : « Que l'AGEEFEP, après avoir obtenu les avis nécessaires, presse la Faculté de l'éducation permanente de fournir aux étudiant-e-s qui le demandent une photocopie de leurs travaux et examens dès le moment où ils sont transmis à la Faculté. »

Cette proposition découlait de l'insatisfaction de l'AGEEFEP à l'égard des dispositions du Règlement pédagogique sur la révision de note qui était alors en

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

vigueur. L'une de ces dispositions prévoyait qu'un étudiant-e désirant demander une révision de note devait consulter sur place sa copie de travail ou d'examen sans avoir la possibilité d'en obtenir une photocopie. L'Association considérait que cette restriction empêchait de facto l'étudiant-e de préparer un argumentaire justifiant sa demande de révision.

L'ombudsman de l'UdeM a été invitée à se prononcer sur cette question et elle nous a donné raison. Selon elle, compte tenu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, il n'y a aucune raison justifiant le refus de remettre une photocopie des travaux et examens dont les étudiant-e-s souhaitent demander une révision de note. L'avocat de l'Association était également de cet avis.

À ce moment, l'Université avait toutefois mis en branle le processus de confection d'un nouveau Règlement des études de premier cycle appelé à remplacer les divers règlements pédagogiques régissant les études de chaque faculté. L'AGEEFEP a participé à cet exercice de réflexion et elle avait bon espoir que les nouvelles dispositions régleraient le problème.

Il n'en fut rien. Au début de 2008, l'Association a donc saisi de la question la Commission d'accès à l'information, où le délai d'audition des demandes peut être très long. Avant que la cause soit entendue, la FEP a cependant indiqué cet automne qu'elle offrira un service de photocopie des examens et des travaux à compter du trimestre d'hiver 2009, ce qui permettra aux étudiants du trimestre d'automne 2008 d'en bénéficier s'ils souhaitent demander une révision de note.

Les demandes de photocopie s'effectueront préférablement par courriel, mais elles pourront également se faire sur place; dans les deux cas, les photocopies seront disponibles le deuxième jour ouvrable après la réception de la demande. Il y aura des frais de 5 \$ par document et des frais maximum de 15 \$ par cours si plusieurs documents doivent être photocopiés. Cette question des frais devra cependant l'objet d'une discussion, car les règlements de la Loi d'accès à l'information prévoient qu'il ne doit pas y avoir de frais si le document demandé compte moins de 20 pages.

Le règlement prévoit par ailleurs une disposition particulière pour le Certificat en droit, un certificat où la marge de manœuvre de la FEP est réduite puisque ce programme dépend largement de la Faculté de droit.

Cette disposition se lit comme suit : « Les pratiques actuellement en vigueur dans le cadre de la révision des examens et des travaux pour le Certificat de droit sont conservées (séances supervisées sur place), avec l'ajout de la photocopie possible du matériel étudiant selon des modalités analogues à celles mises en

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

vigueur pour l'ensemble de la FEP. Dans ce cas particulier, la demande de photocopies sera faite au même moment que la réservation d'une place à la séance supervisée auprès de la responsable du programme. »

Ces dispositions nous semblent raisonnables et elles répondent à l'objectif que s'était fixé l'Association.

6.6 Rapport assurances santé et dentaire ASEQ (Alliance pour la santé étudiante au Québec)

M. Claude Garon souligne que la participation de l'AGEEFEP au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ) répond visiblement à un besoin. À preuve, à l'automne 2007, première trimestre d'implantation du régime, 2 706 étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) ont adhéré à l'assurance santé et 2 882 à l'assurance dentaire. L'effectif étudiant de la Faculté était alors d'environ 7 000 personnes.

Les données de l'ASEQ pour la période de septembre 2007 à février 2008 indiquent que le recours à des professionnels a constitué 48 % des réclamations dans le domaine de la santé. La répartition des réclamations pour les autres frais est la suivante : 25 % pour les services et articles médicaux, 19 % pour les lentilles cornéennes, 5 % pour les médicaments et 2 % pour les frais hospitaliers au Canada.

En ce qui concerne les réclamations dentaires, 39 % ont été faites pour de la chirurgie et de la restauration, 31 % pour des diagnostics et de la prévention et 30 % pour de la parodontie ou de l'endodontie.

Par ailleurs, un certain nombre d'étudiants et d'étudiantes de la FEP ont fait part de leur irritation en raison de l'inclusion automatique des frais d'assurance santé et dentaire sur leur facture de droits de scolarité et de l'obligation de se retirer du régime avant le 30 septembre s'ils ne veulent pas de cette assurance. Faute d'effectuer ce retrait dans le délai prescrit, ils doivent alors payer la prime pour toute l'année, soit un peu plus de 66 \$ au trimestre d'automne et un peu plus de 133 \$ au trimestre d'hiver.

Il s'agit effectivement d'une disposition contraignante, mais elle s'applique dans l'ensemble des universités qui participent au régime de l'ASEQ et elle explique en bonne partie le coût modique de cette assurance, soit 200 \$ par année. L'AGEEFEP a considéré que l'inconvénient de cette disposition est largement compensé par la possibilité qu'ont les étudiants à revenu modeste de bénéficier d'une assurance santé et dentaire qu'ils n'auraient pas la possibilité de s'offrir dans le secteur privé.

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

Inscriptions dans l'agenda *L'indispensable*, courriels aux membres de l'Association, lettre jointe à l'agenda *L'indispensable* à l'automne 2008 et affiches sur le campus de l'Université, l'AGEEFEP a pris plusieurs moyens pour s'assurer que les étudiants et les étudiantes de la FEP sont bien informés des modalités de retrait du régime d'assurance.

Ce que l'Association n'avait pas prévu, c'est que la Direction des finances de l'Université commettrait des erreurs dans l'état de compte de très nombreux étudiants de la FEP et cela, tant au trimestre d'hiver 2008 qu'au trimestre en cours.

Ainsi, pour le présent trimestre, la prime d'assurance n'a pas été incluse dans la facture de plus de 3 600 étudiants et étudiantes de la FEP, ce qui a obligé l'Université à leur envoyer un courriel, le 16 septembre dernier, pour les inviter à consulter leur relevé de compte sur le guichet étudiant afin de connaître leur nouveau solde.

Une autre erreur, attribuable cette fois à l'ASEQ, s'est produite dans les deux premières semaines de septembre. Sur la feuille confirmant le retrait du régime, il était indiqué que la personne bénéficierait d'un crédit de 199 \$, alors que ce dernier était en réalité de 66,36 \$. Les personnes qui ont déduit la somme de 199 \$ de leur facture avant de payer cette dernière doivent donc à l'Université une somme d'environ 133 \$ qui leur sera réclamée plus tard cet automne... avec des intérêts sur le solde impayé.

Par ailleurs, c'était déjà le cas à l'automne 2007 et ce le fut encore davantage au début du trimestre en cours en raison des erreurs de facturation : nos membres ont été très nombreux à communiquer avec l'Association pour obtenir de l'information sur le régime d'assurance, particulièrement les modalités de retrait, mais également sur l'exemption des frais institutionnels non obligatoires, en l'occurrence les frais technologiques et le Fonds d'amélioration de la vie étudiante. En principe, la date limite pour signifier un retrait est le 30 septembre. Compte tenu des nombreuses erreurs qui sont survenues, nous avons cependant convenu avec l'ASEQ qu'il était nécessaire de prolonger cette période jusqu'à la fin d'octobre. Pour les frais technologiques et le Fonds d'amélioration de la vie étudiante, la date limite d'exemption est cependant demeurée le 30 septembre.

Pour faire face à cet afflux inhabituel d'appels téléphoniques et de courriels, l'Association a engagé deux employés contractuels dans la période du 8 septembre au 10 octobre. Surtout après cette date, le responsable du service des plaintes et de l'information a lui-même répondu à plus de 50 appels ou courriels sur ces questions.

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

Au total, nous avons reçu près de 450 appels et courriels en septembre et octobre. En général, il était possible de régler les problèmes qui étaient soumis en renvoyant les personnes au site internet de l'Association, où la procédure de retrait des assurances, des frais technologiques et du Fonds d'amélioration de la vie étudiante étaient clairement expliquée. Il faut cependant répondre à toutes sortes de questions sur la nature du régime d'assurances et les raisons pour lesquelles les étudiant-e-s doivent payer pour les SAE et le CEPSUM, des services qu'ils n'utilisent pas. Pour un certain nombre de personnes moins familières avec les technologies de l'information, il a fallu prêter notre assistance, voire procéder nous-mêmes au retrait.

Surtout au trimestre d'automne, mais aussi dans une moindre mesure au trimestre d'hiver, l'AGEEFEP devra désormais faire face chaque année à cet afflux d'appels et de courriels. Il sera également nécessaire de continuer à utiliser tous les moyens dont nous disposons (affiches, agenda, courriels aux membres, stands d'information) pour mener une campagne intensive d'information sur le régime d'assurance et les FIO.

Il semble également pertinent de demander à l'ASEQ de simplifier son formulaire de retrait en ligne, qui comporte présentement trop d'étapes.

6.7 Sondage sur l'enseignement

M. Normand Bélisle rappelle que, depuis deux ans, l'Association effectue chaque session un sondage auprès d'un certain nombre d'étudiant-e-s afin de connaître leur appréciation des cours auxquels ils sont inscrits.

Ces sondages ont démontré un taux de satisfaction supérieur à 75 %. Cela dit, il subsiste des problèmes au chapitre de l'octroi d'une même note à tous les étudiant-e-s lors d'un travail en équipe et de l'octroi d'une note pour la présence en classe, deux pratiques qui, sauf exception, sont proscrites par le Règlement des études de 1^{er} cycle. Les sondages ont démontré que de nombreux étudiant-e-s ignorent ces règles malgré les campagnes d'information que l'Association mène à ce sujet depuis plusieurs années.

Les sondages effectués depuis deux ans ayant montré beaucoup de constance dans l'opinion de nos membres, M. Bélisle suggère que l'AGEEFEP cesse de les faire systématiquement à compter du trimestre d'hiver 2009. Seuls seront sondés les cours où il y a des raisons de croire que des problèmes se posent, par exemple lorsque des étudiant-e-s font appel au Service des plaintes et de l'information.

6.8 Nos affiliations

MM. Robert Martin et Denis Sylvain font un rapide tour d'horizon des principales activités auxquelles se sont consacrés les associations et organismes dont

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

l'AGEEFEP fait partie. Ces organismes sont la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) ainsi que le Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA).

7. Affaires financières

7.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2007-2008

Un représentant de la firme externe spécialisée en vérification comptable explique à l'assemblée les États financiers de l'Association pour l'année 2007-2008. Ces états financiers, affirme-t-il, « donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 juillet 2008 ».

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Pascal Marchi, il est résolu à l'unanimité de recevoir les États financiers de l'AGEEFEP pour l'année 2007-2008 tels que préparés par la firme de vérification externe Gosselin & associés.

7.2 Prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2008-2009

Les prévisions budgétaires révisées pour l'année en cours prévoient un déficit de 10 389 \$. M. Denis Sylvain souligne que ce déficit est imputable à une baisse importante de la clientèle à la FEP, qui prive l'Association de revenus d'environ 29 000 \$. De plus, l'Association pouvait jusqu'à cette année compter sur une enveloppe budgétaire de 21 000 \$ par année que lui versaient les Services aux étudiants dans le cadre du programme des initiatives étudiantes. Or, ce programme a été aboli.

Pour éviter un déficit trop important, plusieurs postes budgétaires seront amputés. Entre autres, la transformation de la revue Cité éducative en bulletin électronique se traduit par une économie de 10 500 \$. La subvention de 15 000 \$ que prévoyait donner l'Association pour le Colloque annuel du Mouvement québécois des adultes en formation a été ramenée à 10 000 \$ et les provisions pour les campagnes ponctuelles ont été réduites de 6 000 \$ à 3 000 \$. Le budget de participation à des colloques a également été coupé de moitié, de 3 000 \$ à 1 500 \$.

M. Sylvain indique aussi que le déficit sera absorbé à même les surplus accumulés de l'Association.

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Maryse Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'année 2008-2009, ces prévisions comportant un déficit de 10 389 \$ qui sera absorbé à même les surplus accumulés de l'Association.

7.3 Prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'exercice financier 2008-2009

Le café bar La Brunante ayant clos l'exercice financier 2007-2008 avec un déficit de 16 397 \$, M. Denis Sylvain explique que le Conseil de direction a pris plusieurs mesures pour redresser la situation.

Une constatation a particulièrement retenu l'attention. Dans la restauration, la norme de rentabilité veut que le coût des marchandises soit équivalent à 40 % des ventes. Or, pour l'année 2007-2008, ce pourcentage a été de 51 % à La Brunante. S'il avait été de 40 %, nous aurions terminé l'exercice financier avec un surplus d'environ 2 000 \$.

Le Conseil en est venu à la conclusion que, pour atteindre l'objectif de 40 %, il fallait équiper notre café bar d'un nouveau système informatique qui permet un contrôle serré des achats, des ventes et de l'inventaire. À titre d'exemple, si le coût d'achat d'une marchandise augmente, un signal sonore nous avise que nous dépassons la barre de 40 % et qu'il faut donc ajuster nos prix de vente en conséquence.

Ce système nous permet également d'effectuer un inventaire chaque semaine plutôt que chaque mois et il y a une contre-vérification mensuelle de l'inventaire. De plus, le personnel de service a été diminué et l'aide cuisinier travaille maintenant à demi-temps plutôt qu'à plein temps.

Ces mesures nous donnent tout lieu d'espérer que La Brunante renoue avec la rentabilité.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M^{me} Fatine Kabbaj, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'année 2008-2009.

8. Divers

Aucun point n'est soulevé.

9. Clôture

Sur proposition de M^{me} Yvonne Ellis, appuyée par M. Gyll Gagné, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Procès-verbal de la 12^e assemblée générale

Le président,

Le secrétaire général,

Robert Martin

Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le...

Proposition d'amendement aux règlements généraux

Proposition d'amendement au point 9. Membre, section V de nos Règlements généraux

L'amendement proposé a pour objectif de clarifier la définition de membre de l'AGEEFEP. À l'époque où le libellé actuel a été adopté, l'AGEEFEP invoquait que, selon son interprétation de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, les étudiant-e-s inscrits à des activités de formation non créditée, à la FEP mais aussi dans l'ensemble de l'Université de Montréal, faisaient partie de ses membres. Or, ladite loi définit l'étudiant comme toute personne engagée dans une « activité pédagogique » et c'est pourquoi nous avons adopté cette dénomination. L'aventure de l'UdeM et de notre Faculté dans la formation non créditée a cependant tourné court si bien que le libellé actuel n'est plus pertinent.

Quant au libellé proposé, il permet d'inclure explicitement les étudiant-e-s libres, qui font partie de l'Association depuis sa création, mais aussi les étudiant-e-s qui sont admis dans un programme mais sans nécessairement suivre un cours à un trimestre en particulier. Même s'il ne suit pas de cours, un étudiant-e reste admis dans son programme pendant une période de un an. Pourvu qu'il paie sa cotisation à l'Association, celle-ci considère cet étudiant-e comme membre pendant toute cette période de un an, ce qui lui donne tous les droits définis à l'article 10.

La modification ne touche que l'article 9, mais à titre d'information complémentaire, nous avons joint les articles 10 et 11.

Libellé actuel	Libellé proposé
<p>9. Est membre de l'AGEEFEP toute personne engagée dans une activité pédagogique dispensée par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.</p> <p>Est également membre de l'AGEEFEP toute personne engagée dans une activité pédagogique dispensée par l'Université de Montréal et s'adressant à une population d'étudiantes et d'étudiants adultes en éducation permanente.</p>	<p>9. Est membre de l'AGEEFEP toute personne admise dans un programme ou inscrite à un cours de la Faculté de l'éducation permanente.</p>
<p>10. Chaque membre de l'AGEEFEP a droit :</p> <p>a) de vote lors des congrès, des élections et des référendums organisés dans le cadre de l'AGEEFEP;</p>	<p>Cet article est inchangé.</p>

Proposition d'amendement aux règlements généraux

<p>b) de se porter candidat à toute élection tenue dans le cadre de l'AGEEFEP;</p> <p>c) de participer aux activités de la vie étudiante et de bénéficier de tout service offert à ses membres par l'AGEEFEP;</p> <p>d) à une représentation pleine et entière de la part de l'AGEEFEP en cas de mésentente avec la Faculté de l'éducation permanente ou tout autre service ou instance de l'Université de Montréal, dans la mesure où le motif de la mésentente ne va pas à l'encontre de l'un des buts poursuivis par l'AGEEFEP.</p> <p>11. Pour bénéficier de ses droits, un membre de l'AGEEFEP doit :</p> <p>a) avoir acquitté sa cotisation;</p> <p>b) se soumettre aux règlements de l'AGEEFEP;</p> <p>c) ne pas être sous le coup d'une suspension ou d'une expulsion.</p>	<p>Cet article est inchangé.</p>
--	----------------------------------

Proposition :

Il est proposé d'amender le point 9. Membre, section V de nos Règlements généraux, qui se lirait dorénavant comme suit : « Est membre de l'AGEEFEP toute personne admise dans un programme ou inscrite à un cours de la Faculté de l'éducation permanente. »

Liste des acronymes utilisés

Liste des acronymes utilisés

ACDEAULF :	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS :	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AETELUQ :	Association des étudiants de la Télé-université à l'Université du Québec
AG :	Assemblée générale
AGA. :	Assemblée générale annuelle
AGCS :	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP :	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR :	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQO :	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
AQIFGA :	Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes
ASEQ :	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AU :	Assemblée universitaire
BEED :	Bureau d'études et de développement
CA :	Conseil d'administration
CACC :	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CASUM :	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA :	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ :	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCAPSR :	Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables

Liste des acronymes utilisés

CCRTI :	Comité consultatif sur les ressources technologiques et informationnelles
CCSTI :	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information
CDEACF :	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CE :	Comité exécutif
CEFES :	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM :	Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal
CIEA :	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM :	Communication du Versant Nord : Radio étudiante
CLIFAD :	Comité de liaison interordres en formation à distance
CO :	Comité organisateur
CODI :	Conseil de direction de l'AGEEFEP
COMET :	Commission des études
COMUTIC :	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP :	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
CPSF :	Conseil permanent du statut de la femme à l'Université de Montréal
CQAF :	Colloque québécois des adultes en formation
CRQ :	Conseil régional à Québec de l'AGEEFEP
CSE :	Conseil supérieur de l'éducation
CSEDC :	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSMO-ÉSAC :	Comité sectoriel main d'œuvre, économie sociale et action communautaire
DFGA :	Direction de la formation générale des adultes
DG :	Directeur général ou directrice générale
DGTIC :	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
FAC :	Fédération autonome du collégial

Liste des acronymes utilisés

FAE :	Fédération autonome de l'enseignement
FAECUM :	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP :	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAVE :	Fonds d'amélioration à la vie étudiante
FEP :	Faculté de l'éducation permanente
FEUQ :	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ :	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
FSQ :	Forum social québécois
GAPS :	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE :	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP :	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS :	Gestion des services de santé
ICÉA :	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
IÉ :	Initiatives étudiantes
MACES :	McGill Association of Continuing Education Students
MQAF :	Mouvement québécois des adultes en formation
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OLC :	Ontario Literacy Coalition
PGI :	Progiciel de gestion intégré
PRIÉ :	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
RAC :	Reconnaissance des acquis
SAC :	Service des activités culturelles
SAE :	Services aux étudiants
SAHC :	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM :	Syndicats des chargées et chargés de cours de l'UdeM
SCENA :	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC :	Sous-commission du premier cycle

Liste des acronymes utilisés

SCUTC :	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SOCP :	Service d'orientation et de consultation psychologique
SOFÉDUC :	Société de formation et d'éducation continue
SQAF :	Semaine québécoise des adultes en formation
SST :	Santé et sécurité au travail
TASA :	Toronto Adult Student Association
TPN :	Table des partenaires nationaux
TPU :	Table des partenaires universitaires
UdeM :	Université de Montréal
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

État de la représentativité

Instances de l'AGEEFEP

Conseil de direction

M. Emmanuel Batururimi

M. Gyll Gagné

M^{me} Lucie Dionne

M^{me} Daniella Acosta

M^{me} Subine Ali

M^{me} Lorraine Doucet

M. Jean-Sébastien Dufresne

M. Alain Tremblay

Comité exécutif

M^{me} Fatine Kabbaj, vice-présidente

M^{me} Claudette T. Cloutier, vice-présidente

M^{me} Yvonne Ellis, vice-présidente

M. Robert Martin, président

M. Denis Sylvain, secrétaire général

Conseil régional de Québec

M^{me} Renée Bernatchez, trésorière

M. Alain Tremblay, président

Instances universitaires

Conseil d'administration de l'Université de l'université de Montréal : M. Denis Sylvain

Comité de gouvernance : M. Denis Sylvain

Comité de la planification : M. Denis Sylvain

Comité de sélection de l'ombudsman : M. Denis Sylvain

Comité institutionnel d'évaluation des programmes : M. Denis Sylvain

Comité du recteur

Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants : M. Robert Martin

Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information : M. Denis Sylvain

Sous-comité - environnements numériques d'apprentissage : M. Denis Sylvain

Sous-comité - utilisation des technologies en classe : M. Denis Sylvain

Comité consultatif sur la qualité de l'enseignement : M. Denis Sylvain

Groupe d'utilisateurs des technologies : M. Jean-Sébastien Dufresne et M^{me} Daniella Acosta

État de la représentativité

Groupe de réflexion sur la qualité de l'environnement académique : M. Denis Sylvain
Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante : M. Robert Martin

Faculté de l'éducation permanente

Conseil de la Faculté de l'éducation permanente : M^{me} Yvonne Ellis, M. Emmanuel Batururimi, M. Denis Sylvain

Comité conjoint AGEEFEP-FEP : M. Claude Garon, M. Robert Martin

Comité de suivi de l'évaluation de l'enseignement de la FEP : M. Claude Garon, M. Robert Martin

Comité d'amélioration à la vie étudiante de la FEP : M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

Comité de Reconnaissance des acquis et de soutien à la persévérance aux études : M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

Comité paritaire de la collation des grades : M. Denis Sylvain, M^{me} Louise Daigneault, M^{me} Johanne Dupuis

Comité AGEEFEP-FEP-CRQ : M. Denis Sylvain, M. Alain Tremblay

Assemblée universitaire : M. Robert Martin, M^{me} Yvonne Ellis

Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants : M. Robert Martin

Comité permanent de la politique linguistique : M^{me} Fatine Kabbaj

Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la politique sur l'adaptation à la diversité culturelle : M. Emmanuel Batururimi

Table d'échange sur la vie étudiante : M. Robert Martin

Comité permanent sur le statut de la femme à l'Université de Montréal : M^{me} Yvonne Ellis

Comité consultatif sur les bibliothèques : M^{me} Yvonne Ellis

Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables : M. Jean-Sébastien Dufresne

Comité consultatif sur l'environnement : M. Jean-Sébastien Dufresne

Comité PRIÉ (Politique de reconnaissance de l'implication étudiante) : M. Denis Sylvain

Commission des études : M. Robert Martin

Sous-commission du premier cycle : M. Denis Sylvain

État de la représentativité

Groupe d'évaluation de l'enseignement : M. Denis Sylvain

Conseil des études de premier cycle : M. Robert Martin

Comité institutionnel d'évaluation des programmes : M. Denis Sylvain

Discipline

Comité sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants de la FEP. : M^{me} Yvonne Ellis

Services aux étudiants

Conseil des Services aux étudiants : M. Denis Sylvain et M. Robert Martin

Comité de relance des Services aux étudiants : M. Denis Sylvain

Comité de la campagne des paniers de Noël : M^{me} Johanne Dupuis

Comité organisateur de la semaine interculturelle : M. Emmanuel Batururimi

Comité des bourses Pepsi : M. Denis Sylvain

Comité des promotions Pepsi : M. Denis Sylvain

Centre sportif (CEPSUM)

Conseil d'administration : M. Normand Bélisle

Comité des programmes et activités sportives et académiques du C.A. du
CEPSUM : M. Normand Bélisle

Radio étudiante (CISM)

Conseil d'administration : M^{me} Daniella Acosta

Assemblée générale : M^{me} Daniella Acosta

Nos affiliations

CASUM (Coalition des associations et des syndicats de l'UdeM) : M. Robert Martin,
M^{me} Yvonne Ellis

MQAF (Mouvement québécois des adultes en formation)

Assemblée générale : M. Robert Martin, M. Denis Sylvain, M^{me} Yvonne Ellis, M. Jean-
Sébastien Dufresne

Conseil d'administration : M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Comité de négociation ministériel : M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

État de la représentativité

FAEUQEP (Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente)

Assemblée générale : M. Normand Bélisle, M^{me} Yvonne Ellis, M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Conseil d'administration : M. Normand Bélisle, M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Comité exécutif : M. Denis Sylvain, M. Robert Martin

UNESCO - Commission sectorielle de l'éducation : M. Denis Sylvain

CCAFÉ (Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études du gouvernement du Québec) : M. Robert Martin

Comité sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants du gouvernement du Québec : M. Robert Martin

Table des partenaires universitaires : M. Denis Sylvain

ACDEAULF (Association canadienne de l'éducation des adultes dans les universités de langue française)

Assemblée générale : M. Claude Garon, M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Conseil d'administration : M. Denis Sylvain

Comité exécutif : M. Denis Sylvain

Comité organisateur des journées d'études : M. Denis Sylvain

Comité des communications : M. Denis Sylvain

ICEA (Institut de coopération pour l'éducation des adultes) :

Assemblée générale : M^{me} Yvonne Ellis, M. Normand Bélisle, M. Claude Garon, M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Conseil d'administration : M. Robert Martin

Comité exécutif : M. Robert Martin

UNESCO - Commission sectorielle de l'éducation : M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Comité du suivi d'Hambourg (CONFINTÉA VI) : M. Robert Martin

Comité politique en éducation des adultes : M. Robert Martin

Comité organisateur du Colloque de la Semaine québécoise des adultes en formation : M^{me} Claudette T. Cloutier, M. Claude Garon, M. Robert Martin, M. Denis Sylvain, M^{me} Francine Veilleux

Il est proposé de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

Agenda des activités

Agenda des activités

Septembre 2008						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2 CEPSUM - SAE	3 Comité négo. SAE	4	5 Conf. téléphonique ACDEAULF	6 CODI	7
8 - Renc. Fondation Alphabétisation - Rencontre École de français	9 - Rencontre École de français - Comité Web ACDEAULF - CA ICEA	10 - Renc. FAECUM - Comité Vers un Rassemblement en éducation	11 - Com. négo. SAE - Renc. ICEA - TPU	12 - CA ACDEAULF - CRQ rencontre doyen FEP	13	14
15 Comité négo. SAE	16 Conseil des études du 1 ^{er} cycle	17 AGEEFEP rencontre ASEQ	18 Déjeuner – Causerie du Recteur	19 UNESCO : Sem. Int. apprenants adultes	20	21
22	23 - CASUM - ICEA : Com. Vers CONFINTÉA VI	24	25 - Conseil des SAE - Com. perm. Statut Femme	26	27	28
29 - A.U. - Conf. interculturelle - Com.Vers un Rass. en éducation	30 Conseil U. de M.					

Agenda des activités

Octobre 2008						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3 Com. diversité cult.	4	5
6 - AG Éducation des Adultes – OLC (Toronto) - Renc. FAECUM	7 AG Éducation des Adultes – OLC (Toronto)	8 - AG Éducation des Adultes – OLC (Toronto) - Renc. École de fr.	9 AGEEFEP rencontre AETELUQ	10	11	12
13	14	15 - ICEA : Initiatives Nationales Jeunesse - Com. Vers un Rass. en éducation	16 - ICEA : Com. Vers CONFINTÉA VI - Installation nouvelle chancelière	17 AG ACDEAULF	18	19
20	21 - CASUM - Comité Plagiat - TPU	22 CONFEP	23 ICÉA : Forum CONFINTÉA VI	24 ICÉA : Forum CONFINTÉA VI et Assemblée générale	25 CA FAEUQEP	26
27 - Com.perm.pol.lin g. - AU	28 - Com. gouvernance - Conseil UdeM - Rassemblement en éducation	29 Rencontre ASEQ	30 FAEUQEP - Sous-ministre adj. Éduc.	31		

Novembre 2008						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
Comité Bourses Peps	3 SCPC	4 TPU	5 - Colloque FQPPU - Gr. réfl. qual. env. académique - SAE : Com. Santé	6 Colloque FQPPU CODI	7 CODI	8 CA MQAF
10	11 - AGEEFEP renc. Dir. du SAC - Com. Plagiat - Renc. ASEQ - CE ICEA	12 Com. Planification	13 - CCAFÉ - Conseil SAE - Débat révision Chartre et Status UdeM	14 Comité Paniers Noël	15	16
17	18 - CASUM - CCRTI - Rass. en Éducation	19 AGEEFEP renc. SCCCUM	20 - MQAF : Colloque Soutien Collège Frontière - Com. perm. St. Femme	21 - CA ACDEAULF - CODI	22 AG AGEEFEP	23
24 - Conf. Presse : Rass. en Éducation - AU - Conseil UdeM	25 - Com. sélection Ombudsman - Cons. prog. Pub - ICÉA : Com. Vers CONFINTÉA VI	26 - Cons. prog. Comm. appliquée - AGEEFEP renc. FAECUM	27 - Com. perm. pol. linguistique - Cons. prog. Rel. Publique	28 Com. inst. éval. prog.	29	30

Agenda des activités

Décembre 2008						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2 - Atelier Diversité culturelle - CA ICEA	3 Rencontre AGEEFEP FAECUM et ASEQ	4 Invitation Recteur Mem.Cons.Ude M	5 Com. perm. Statut Femme	6	7
8	9 CASUM	10 Gr. réf. qual.env.aca.	11	12 Com. cons. biblio.	13 Ass. gén. FSQ	14
15 - ICEA : Com. Vers CONFINTÉA VI - A.U.	16 - Renc. ICÉA- CSQ - TPU - C.A. CEPsum	17 - Com. sélection Ombudsman - CONFEP	18 - CCAFÉ - Conseil des SAE - Com. perm. Stat. Femme	19 Com. sélection ombudsman	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Agenda des activités

Janvier 2009						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9 CA ACDEAULF	10	11
12 - MQUAF renc.la FAC - Conseil UdeM	13 C.E. ICEA	14 - Com. sélection ombudsman - AGEEFEP renc. FAECUM	15 CCRTI	16	17	18
19 - Renc. vice- recteur adj. à la vie étud. - A.U.	20 Cons.étud. 1 ^{er} cycle	21 - Com.sél.ombuds. - Com.Fonds soutien Vie étudiante - SAE. Conciliation étud.trav.	22 Com. perm. statut Femme	23 Renc. ASEQ	24 C.A. FAEUQEP	25 C.E. AGEEFEP
26 AGEEFEP rencontre ASEQ	27 - Com. Fonds Vie étud. FEP - COMET - C.A. ICEA - Conseil UdeM	28 - FAEUQEP renc. AEHCUQTR - Com. cons. Biblio.	29 TPU	30 Gr. réfl.qual.env.aca.	31	

Agenda des activités

Février 2009						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2 - Renc. ICÉA - Comité sél. ombudsman	3 - GEE - ICEA : Vers CONFINTÉA VI - SCPC	4 - SAE : Comité négociation - ICEA-Ville de Mtl : Fierté d'apprendre - Conseil UdeM	5 Com. sélection ombudsman	6 CODI	7	8
9	10 - CA ACDEAULF - Table ronde suivi acc. raisonnables - Renc. doyen FEP	11 Vers un Rassemblement en éducation	12 - UNESCO	13 Clôture Semaine interculturelle	14	15
16 - Com. RAC FEP-AGEEFEP - Conseil UdeM	17 - Com. paniers Noël - Com. sél. pers. - Com. FAVE - Colloque CSQ	18 Colloque CSQ	19 - CCAFÉ - Com. Perm. Statut Femme	20 Com. perm. pol. ling.	21 CA MQAF	22
23 AU	24 - SAE Com. négo. - CE ICEA	25 CONFEP	26 CA CEPSUM	27	28	

Agenda des activités

Mars 2009							
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
						1	
2	- Com. sél. pers. - TPU	3 Com. FAVE	4 Rencontre ACDEAULF	5	6	7	8
9 Rencontre ICÉA	10 - Com. perm. statut Femme - SCPC - CA ICÉA	11 - Rencontre ICÉA - CA ACDEAULF	12 - CCAFÉ - Conf.FCAF Collège du Savoir,Ont.(Sem. int.app.adultes) - Conseil SAE	13 - Conf.FCAF Coll. du Savoir Ontario(Sem. int.app.adultes) - Com. sél. pers.	14	15	
16	17 - Lanc.Campagne contre Harcèlement - Comité membres Cons. UdeM	18 - Rencontre AGEHCUQTR - CCRTI - Rass. en éducation	19 - Com. FAVE - Sem.contre racisme - activité	20	21	22	
23 AU	24 COMET	25 ICÉA : Lanc.SQAF, Ateliers accès- form.	26	27	28	29	
30 Com. cons. Biblio.	31						

Agenda des activités

Avril 2009						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1 Comité FAVE	2 - Com. analyse dossiers cafés étud. - Com. sél. pers. entrevues	3 - GEE - Com. bourses ASEQ : entrevues	4 Colloque MQAF	5 Colloque MQAF
6 - Com. FAVE -Com. sélection ombudsman - Com. frais techno.	7 - Com. Planification - SCPC - CE ICEA	8 CE AGEEFEP	9 - CA ACDEAULF - Renc. SCCCUM - Com. Coll. grades	10	11	12
13	14 Com. sél. D.G. SAE	15 Renc. SCCCUM	16 Conseil SAE	17	18	19
20 - AU intensive - Conseil UdeM	21	22 Congrès AQIFGA - Québec	23 Congrès AQIFGA - Québec	24 Congrès AQIFGA - Québec	25 - CE AGEEFEP - CODI	26
27 Comité Conciliation études-famille	28 - SCPC - CA ICÉA	29	30 SOFÉDUC			

Agenda des activités

Mai 2009						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1 - Gr. réfl. qual. ens. - Renc. MACES	2	3 CA MQAF
4 FEP.AGEEFEP.UdeM - Com. Plagiat - SAE Com. négo. - AU extraordinaire - Conseil UdeM extra.	5	16 Com. Coll. grades	7 - AGA UNESCO - Com. perm. statut femme	8 AGA UNESCO	9 AGA UNESCO	10
11 - Cons. UdeM St-Hyacinthe - Rass. en éducation	12 - Projet implantation PGI - Renc.gr.étud.Cert. coop. internationale	13 - Comité sur formation continue - Collation des grades FEP	14 - ICÉA : Table partenaires nation. - Com. Planification - Com. cons. Biblio. - ICÉA : Gala prix	15	16	17
18	19 SCPC	20 CONFEP	21 Renc. FAE	22 CCAFÉ	23	24
25 AU	26	27 FEP : Lanc. Cert. Gestion philanthropique	28 CCRTI	29 Remise doctorats 3 ^e cycle.	30	31

Agenda des activités

Juin 2009						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1 - Conseil UdeM - Rencontre intersyndicale	2 - Comité RAC - CA CEPsum	3 CE AGEEFEP	4	5	6	7
8 Renc. ASEQ	9 - Camp du recteur - CE ICÉA	10 Renc. MQAF	11 - Renc. FAECUM - TPU	12 - CA ACDEAULF - Renc. doyen FEP	13 CODI	14
15 - Renc. rep. ass. La Personnelle - Com. Formation continue - Com. Politique ling.	16 - SAE : Com. négo. - CA ICÉA	17	18 - CCAFÉ - Com. statut femme – remise bourses	19	20	21
22 - Com. RAC et Persévérance aux études - CA FAEUQEP	23 - SAE : Com. négo. - Conseil SAE - FAVE	24	25	26	27	28
29 Renc. Directeur SAE	30 CASUM					

Agenda des activités

Juillet 2009						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5 UNESCO – Conf. mondiale Ens.sup. Paris
6 UNESCO – Conf. mondiale Ens.sup. Paris	7 - UNESCO – Conf. mondiale Ens.sup. Paris - Négo. formule CANO	8 UNESCO – Conf. mondiale Ens.sup. Paris	9 - Renc. CASUM - Com.chantiers sur situation financière	10	11	12
13	14	15	16 CCAFÉ	17 CE AGEFEP Conf. Téléphonique	18	19
20	21	22	23 CA CISM	24	25	26
27	28	29	30	31		

Agenda des activités

Août 2009						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3 Com. chantiers situation fin.	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 Com. Form. contin ue	25 CE ICEA	26	27 TPU	28	29	30
31						

Agenda des activités

Septembre 2009						
Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1 - FAEUQEP-MQAF rencontrent FAE - Conseil Extra. UdeM	2 - Renc. directrice Campus Lanaudière - FSQ -Atelier MQAF	3 FAEUQEP rencontre FEUQ	4	5	6
7	8 - Journée Int. Alpha. - Rass. Educ. : Comité MQAF - CA ICEA	9 AGEEFEP rencontre FAECUM	10 - CCAFÉ - ICÉA : Jeunes Ambassadeurs - FAEUQEP rencontre MACES	11	12	13 CA MQAF
14 AGEEFEP rencontre étudiants de Québec	15 - Commission parlementaire (Qué.) - AG CRQ	16 - CASUM - Débat – candidats au rectorat	17 - CCRTI - AGEEFEP Renc. rectorat Vie étudiante	18 CA ACDEAULF	19	20
21 - A.U. - Fondation Y des femmes	22 10 ^e Anniv. Campus régionaux	23 - CE AGEEFEP - CONFEP	24	25	26 Remise Doctorat Honoris causa Ingrid Bétancourt	27
28 Conseil UdeM	29 CA ICEA	30 - ICEA : Jeunes ambassadeurs du savoir - Renc. prép. FSQ				

Suivi des résolutions

	Résolutions	Suivi des résolutions
1	<p>Baccalauréats qualifiés et DESS</p> <p>A. Que l'AGEEFEP fasse de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats sa priorité d'action et, qu'à cet effet, elle prenne toutes les initiatives pertinentes auprès de la Faculté de l'éducation permanente et de l'Université de Montréal.</p> <p>B. Que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FEP, reprenne les démarches auprès de la direction de l'Université de Montréal afin de dénouer l'impasse politique qui a empêché la Faculté de créer un DESS en journalisme et d'autres éventuels diplômes courts de deuxième cycle dans les champs disciplinaires où elle est présente.</p> <p>C. Que l'AGEEFEP procède à une enquête auprès des bacheliers et bachelères de la Faculté de l'éducation permanente qui ont obtenu un baccalauréat par cumul de certificats au cours des cinq dernières années afin d'évaluer la contribution de ce type de diplôme au développement de leur carrière.</p> <p>D. Que l'AGEEFEP invite ses membres à signer une pétition en faveur de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la Faculté de l'éducation permanente, et que cette pétition</p>	<p>Le dossier des baccalauréats qualifiés n'a guère évolué au cours des deux dernières années, notamment parce que le contexte politique nous a offert une ouverture inattendue dans un autre dossier prioritaire : la reconnaissance des acquis (voir point 4). Or, après discussion avec la direction de la FEP, nous avons convenu qu'il serait difficile de mener de front tous nos dossiers relatifs aux études.</p> <p>La reconnaissance des acquis étant réglée, nous pouvons nous recentrer sur les baccalauréats qualifiés et les DESS. Le 13^e congrès biennal discutera d'une nouvelle approche sur ces deux questions.</p> <p>Cette enquête a été effectivement réalisée et les principales constatations sont exposées dans le document du 13^e congrès biennal.</p> <p>Pour la raison invoquée ci-dessus, il aurait été prématuré de faire circuler cette pétition. Il est cependant probable que cela deviendra pertinent dans le prochain mandat.</p>

Suivi des résolutions

	soit transmise au doyen de la FEP, au recteur de l'Université ainsi qu'à l'Assemblée universitaire.	
2	<p>Reconnaissance des acquis</p> <p>Que l'AGEEFEP s'assure que l'Université de Montréal mettra en branle dès cette année les travaux devant mener à l'adoption d'une Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels et qu'elle participe activement à ce processus.</p>	<p>Il n'y a toujours pas de politique institutionnelle, mais nous avons obtenu un gain majeur avec la création de deux nouveaux services à la FEP, soit le soutien à la persévérance aux études et la reconnaissance des acquis, incluant un financement de 200 000 \$ par année.</p> <p>La question de la politique institutionnelle sera vraisemblablement discutée au nouveau comité sur la formation continue que l'Université a mis sur pied, Le document du congrès donne plus d'information à ce sujet.</p>
3	<p>Conseils de programme</p> <p>Que l'AGEEFEP nomme des représentant-e-s étudiants dans les conseils de programme lorsque des réunions sont déjà prévues ou lorsque des problèmes justifient la convocation d'une telle réunion.</p>	<p>Seuls quelques programmes siègent régulièrement et cette décision de ne nommer des représentants que lorsque des réunions sont prévues s'est révélée judicieuse.</p>
4	<p>Frais technologiques</p> <p>A. Que l'AGEEFEP envoie une lettre au recteur pour blâmer la direction de l'Université de Montréal d'avoir limité à 13 jours la période d'exemption des frais technologiques et de n'avoir offert qu'un formulaire en format PDF à expédier par la poste au lieu d'un formulaire en ligne.</p> <p>B. Que l'AGEEFEP presse l'Université de s'assurer, au cours des prochains trimestres, qu'un formulaire en ligne permette aux étudiant-e-s de demander une exemption des frais techno-</p>	<p>Après la crise majeure sur les modalités d'exemption des frais non obligatoires au cours du trimestre de printemps-été 2009, la nouvelle entente sur les frais technologiques et de soutien conclue entre la direction de l'Université, la FAECUM et l'AGEEFEP prévoit explicitement que les demandes d'exemption se font par des formulaires en ligne.</p> <p>La même entente précise par ailleurs que les étudiants et les étudiantes bénéficieront d'une période de 30 jours après la date de facturation pour demander l'exemption. Cette modalité</p>

Suivi des résolutions

	<p>logiques et que ce formulaire soit disponible pendant une période de un mois.</p> <p>C. Qu'à l'expiration de la présente entente sur les frais technologiques, au terme de l'année 2008-2009, l'AGEEFEP s'oppose à l'imposition éventuelle de frais technologiques obligatoires.</p>	<p>est meilleure que celle en vigueur antérieurement, qui fixait la date limite au 30 septembre, au 30 janvier et au 30 mai.</p> <p>Rappelons enfin que les frais technologiques et de soutien constituent une cotisation « non obligatoire ».</p>
5	<p>La revue <i>Cité éducative</i></p> <p>A. Que l'AGEEFEP annule le numéro de <i>Cité éducative</i> qui devrait être publié au printemps de 2008 et le remplace par un projet pilote de <i>Cité éducative</i> électronique qui serait expédiée à tous les membres.</p> <p>B. Que l'AGEEFEP effectue ultérieurement un sondage auprès de nos membres pour connaître leur opinion sur <i>Cité éducative</i> électronique.</p>	<p>Le projet pilote a été réalisé de même que le sondage auprès des membres. C'est sans surprise qu'une très nette majorité a fait part de sa préférence pour une publication électronique, notamment pour des raisons écologiques. Ainsi est née <i>L'infolettre Cité éducative</i> qui est expédiée à tous les membres par courriel et qui est également en ligne sur notre site Internet.</p>
6	<p>Droits de scolarité</p> <p>Que l'AGEEFEP, dans l'éventualité où une majorité d'associations étudiantes et d'étudiants de l'Université de Montréal participeraient à un mouvement de protestation contre le dégel des droits de scolarité, mène une consultation électronique auprès de ses membres, dans un délai raisonnable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour connaître leur opinion à l'égard du dégel des droits de scolarité. 2. Pour connaître leur volonté de participer à d'éventuels moyens de pression, incluant la grève. 	<p>Il n'a pas été nécessaire jusqu'à maintenant de procéder à une telle consultation puisqu'il n'y a eu aucun mouvement de grève relativement aux droits de scolarité au cours des deux dernières années.</p> <p>Si la situation devait se présenter, le mandat de procéder à une consultation des membres est toujours valable.</p>

Suivi des résolutions

7	<p>Nos affiliations</p> <p>Que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).</p> <p>Que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant financièrement à l'organisation du colloque annuel des adultes en formation qui se tient chaque printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.</p> <p>Que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF).</p> <p>Que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).</p> <p>Que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes.</p>	Toutes nos affiliations ont été renouvelées.
8	<p>Une semaine de lecture</p> <p>Que la Faculté de l'éducation permanente se dote d'une semaine de lecture, à l'instar des autres facultés, et que l'AGEEFEP fasse pression sur la FEP à cet effet dans les meilleurs délais.</p>	<p>Dans un premier temps, la Faculté a fait part de ses doutes quant à l'opportunité d'instaurer une semaine de lecture et le dossier semblait classé. La question a été abordée une nouvelle fois à la réunion du Conseil de faculté tenue le 21 octobre 2009. Aucune décision n'a été prise, mais la porte n'est pas fermée. Pour savoir ce qu'en pensent vraiment les étudiant-e-s, l'Association a effectué un sondage électronique dont les résultats seront présentés au congrès.</p>

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) paient les mêmes droits de scolarité et frais de toutes sortes que tous les autres étudiant-e-s de l'Université de Montréal. Pourtant, le baccalauréat ès-arts ou ès-sciences, qu'ils obtiennent avec le cumul de trois certificats, reflète mal la nature de leurs études et n'a pas, trop souvent, la même valeur dans le marché du travail que les baccalauréats décernés dans les autres facultés.

C'est en vain que l'AGEEFEP revendique, depuis de nombreuses années, de remédier à cette iniquité en créant des baccalauréats qualifiés. De plus, la FEP n'a toujours aucune possibilité d'offrir des programmes menant à des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), malgré sa capacité avérée et son intérêt à le faire.

Sur ces deux points, il existe une large communauté de vue entre l'AGEEFEP et la direction de la Faculté et, quoiqu'il reste maints obstacles à surmonter, l'idée semble également faire son chemin à la direction de l'Université. Pour nous, il est clair que la création de baccalauréats qualifiés et de DESS constituent des outils essentiels au développement de la FEP et c'est pourquoi nous en avons fait le thème de ce 13^e congrès biennal.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est utile de rappeler les principaux événements, certains heureux, d'autres beaucoup moins, qui ont marqué la vie de l'Association au cours des deux dernières années. L'ensemble de ces événements tisse la toile de fond, le contexte de nos relations avec l'Université.

Deux étés houleux

Le trimestre de printemps-été 2008 : crise des frais institutionnels obligatoires

Aux prises avec de sérieuses difficultés financières, l'Université de Montréal cherche par tous les moyens à regarnir ses coffres, au risque de prendre des mesures injustifiables et illégitimes, voire illégales, et de devoir ultimement faire marche arrière.

Ce fut le cas au trimestre de printemps-été 2008 lorsque l'établissement a imposé une hausse de frais obligatoires de 6 \$ par crédit, soit 4 \$ pour les Services aux étudiants (SAE) et 2 \$ pour les frais de gestion. L'établissement défiait ainsi la toute récente directive budgétaire ministérielle qui limitait la hausse des frais institutionnels obligatoires à l'UdeM à 1,67 \$ par crédit pour l'année financière 2008-2009.

Ce n'est pas par hasard que cette initiative a été mise en œuvre au trimestre de printemps-été, au moment où l'Université sait pertinemment que la plupart des

Affaires politiques et affaires relatives aux études

associations étudiantes sont démobilisées. Ce n'est pas le cas de l'AGEEFEP, dont environ 3 000 membres suivent des cours en été.

L'Association a évidemment protesté avec véhémence contre ces nouveaux frais, y compris auprès de la ministre Michelle Courchesne. Celle-ci, à la suite de notre intervention, a rappelé à l'ordre la direction de l'établissement : en vertu de la directive budgétaire, la hausse autorisée était bel et bien de 1,67 \$ par crédit et non de 6 \$. L'Université a même dû rembourser à ses étudiants le trop-perçu de 4,33 \$ par crédit. Pour les quelque 3 000 membres de l'AGEEFEP inscrits à ce trimestre, cela représentait une somme de l'ordre de 100 000 \$

Le trimestre de printemps-été 2009 : crise des frais institutionnels non obligatoires

Rebelote au trimestre de printemps-été 2009, cette fois sur les frais non obligatoires. À la mi-avril, environ deux semaines avant le début du trimestre de printemps-été, la FAECUM et l'AGEEFEP, les deux associations dûment accréditées dans l'établissement, ont été informées « verbalement » des décisions suivantes du comité exécutif de l'Université :

- Le doublement des frais technologiques, qui passaient de 4 \$ à 8 \$ par crédit, soit 24 \$ pour un cours de trois crédits, et qui portaient un nouveau nom : « frais technologiques et de soutien ». Ce changement reflétait l'élargissement du mandat du Fonds : 5 \$ pour les frais technologiques proprement dits, 2 \$ pour le soutien à la vie étudiante et 1 \$ pour les bibliothèques.
- L'abolition des formulaires en ligne pour demander l'exemption de ces frais technologiques et de soutien et du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (25 \$), qui sont toutes deux des cotisations non obligatoires; dorénavant, les gens devaient se présenter en personne pour remplir un formulaire à cette fin.
- L'abolition du comité de gestion étudiants/direction, qui avait pour fonction de décider de l'utilisation du Fonds technologique.

Aberrantes et injustifiables, ces initiatives de l'Université, et tout particulièrement l'élimination des formulaires de retrait en ligne, ont créé un vif mécontentement chez les quelque 3 000 membres inscrits au trimestre de printemps-été. Ces étudiant-e-s ont bien compris que l'Université leur forçait la main pour payer des frais non obligatoires alors que ceux-ci constituent de facto des « dons ». Tant le personnel de l'Association que les membres du Conseil de direction ont mis la main à la pâte pour répondre aux nombreux appels téléphoniques et courriels, et pour distribuer des tracts appelant les étudiant-e-s à surmonter l'inconvénient de devoir se présenter en personne et à demander l'exemption des frais. Tout indique que le mot d'ordre a été massivement suivi.

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Plusieurs centaines d'étudiant-e-s, comme le demandait aussi l'Association, ont également écrit un courriel au vice-recteur exécutif pour dénoncer l'absurdité des nouvelles formalités. Le ton de ces lettres, dont l'Association a reçu une copie, était généralement très acerbe.

De son côté, l'Association a écrit une longue lettre au recteur, avec copie à la ministre Michelle Courchesne, dans laquelle elle a mis en doute le bien-fondé des nouvelles mesures, tant du point de vue de l'éthique que de la légitimité, voire de la légalité. Sur ce dernier aspect, l'avocat de l'Association a produit un avis juridique indiquant qu'il existait effectivement de sérieux motifs de croire que l'Université avait agi illégalement et qu'il y avait matière à saisir les tribunaux de l'affaire.

Nous savons que l'initiative de l'Université a irrité la ministre de l'Éducation, M^{me} Michelle Courchesne. On n'a pas de difficulté à le croire puisque, même s'il s'agissait ici de frais non obligatoires, la hausse demandée, combinée à l'élimination des formulaires de retrait en ligne, allait à l'encontre des objectifs de la directive budgétaire sur les frais institutionnels : limiter la hausse de ces frais, permettre aux étudiants de prévoir le coût de leurs études et diminuer l'écart entre les universités à ce chapitre.

Dans les circonstances, l'Université n'a guère eu le choix de revenir à la table de négociation avec la FAECUM et l'AGEEFEP. L'entente conclue au début du mois d'août comporte les modalités suivantes :

- Le rétablissement des formulaires de retrait en ligne. Les modalités à cet égard sont même améliorées puisque la date limite pour demander l'exemption ne sera plus automatiquement le 30 du premier mois du trimestre, mais bien 30 jours à partir de la date de facturation.
- Les frais, qui avaient été doublés de 4 \$ à 8 \$ par crédit pour le trimestre d'été, ont été diminués à 6 \$, répartis de la façon suivante :
 - 4 \$ pour les services technologiques et informatiques;
 - 1 \$ pour le développement des collections des bibliothèques;
 - 1 \$ pour le développement de la vie étudiante
- Un comité de six membres (un de l'AGEEFEP, deux de la FAECUM et trois de la direction de l'Université), décidera de l'utilisation des fonds. L'inclusion de cette clause constitue une victoire pour les associations étudiantes, car l'Université souhaitait au départ jouir d'une entière liberté dans l'utilisation de ces fonds.
- En ce qui a trait à l'argent recueilli pour le développement de la vie étudiante, une clause stipule « que les montants en provenance des membres de l'AGEEFEP

Affaires politiques et affaires relatives aux études

servent à soutenir des initiatives leur profitant ». Dans notre cas, nous prioriserons les activités d'accueil des étudiant-e-s au début de chaque trimestre.

Dans l'ensemble, si l'on compare cette entente à la situation qui prévalait avant le trimestre de printemps-été, on peut dire qu'il s'agit du statu quo ante amélioré.

N'empêche, avec le recul, on se demande toujours pourquoi et comment l'Université a pu prendre des décisions aussi mal avisées, aussi irritantes et aussi peu respectueuses des étudiant-e-s. Ce n'est certainement pas de cette façon que l'Université incitera ses étudiant-e-s à lui verser des contributions « volontaires ».

Reconduire la directive budgétaire ministérielle sur les frais obligatoires

Ces événements, particulièrement ceux de l'été 2008, nous ont rappelé que la ministre de l'Éducation avait été bien avisée, au printemps de 2008, en émettant une directive budgétaire qui limite l'augmentation des frais institutionnels obligatoires des universités. Pour excéder le pourcentage de hausse autorisé, un établissement doit obtenir l'assentiment des associations étudiantes.

Tel que l'avait indiqué la ministre en 2008, cette directive a pour but d'encadrer l'augmentation du coût des études universitaires et de permettre aux étudiant-e-s de prévoir le coût de leur année d'études.

Toutefois, la directive budgétaire viendra à échéance en 2011. Un comité d'étude en fait présentement l'évaluation et doit soumettre un rapport d'évaluation à la ministre. Nous avons intérêt à lui demander de reconduire cette mesure.

Proposition 1

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a émis en mai 2008 une directive budgétaire qui limite l'augmentation des frais institutionnels obligatoires dans les universités;

considérant que cette directive s'applique pour trois ans et qu'elle viendra à échéance en 2011;

considérant que les événements du trimestre d'été 2008 et, dans une moindre mesure de l'été 2009, ont démontré l'utilité de cette mesure.

Il est proposé que l'AGEEFEP demande aux deux regroupements nationaux auxquels elle est affiliée, soit la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) de presser la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconduire la directive ministérielle sur les frais institutionnels obligatoires dans les universités.

Services aux étudiants : enfin du financement pour nos propres services

Dans les événements importants du dernier mandat, on ne saurait omettre le référendum sur une hausse de la cotisation aux Services aux étudiants (SAE) de 1,50 \$ par crédit qui s'est tenu à l'automne 2008. Le résultat a étonné tous les observateurs de la scène universitaire, qui prévoyaient un « non » retentissant : les quelque 1 050 membres qui ont participé à cette consultation électronique ont voté dans une proportion de 76 % en faveur de la hausse.

Étant donné que la cotisation aux SAE entre dans la catégorie des frais obligatoires, l'approbation de l'AGEEFEP était essentielle pour que la hausse soit appliquée. Or, l'Association a posé dès le départ deux conditions sine qua non : l'octroi à la FEP d'une enveloppe budgétaire de 200 000 \$ par année pour mettre sur pied deux nouveaux services, dont nous parlerons un peu plus loin, et l'approbation de la hausse par les membres lors d'un référendum électronique auquel devait participer un minimum de 10 % des membres, soit environ 700 personnes.

L'exigence d'une enveloppe budgétaire dédiée de 200 000 \$ n'était pas fortuite. Tout au long de son histoire, l'AGEEFEP a dit et répété que ses membres paient pour des services aux étudiants qu'ils utilisent très peu. Il n'était donc pas question d'accentuer cette tendance. Le précédent créé dans cette négociation représente un gain très significatif pour l'Association. Ce précédent a déjà influé et influera sans doute sur d'autres éventuelles négociations avec l'Université.

L'enveloppe budgétaire annuelle de 200 000 \$ permettra à la Faculté de l'éducation permanente (FEP) d'offrir deux nouveaux services : le soutien à la persévérance aux études et la reconnaissance des acquis expérientiels. À ce jour, ces deux services sont en voie d'implantation grâce à l'embauche de deux professionnels.

Un premier service : la persévérance aux études

Un document de la vice-doyenne aux études, M^{me} Rachida Azdouz, rappelle à cet égard que toutes les universités sont engagées dans la course pour attirer de nouveaux étudiants et étudiantes. Cela dit, l'accessibilité entendue dans un sens large ne se limite pas à l'admission dans un programme, encore faut-il retenir les étudiants jusqu'à l'obtention du diplôme.

Comme toutes les autres composantes des universités, la FEP peut certainement faire des progrès à ce chapitre puisque le taux de persévérance varie entre 50 % et 60 % selon les programmes de certificat. Ce phénomène n'est pas unique à la Faculté de l'éducation permanente, car on l'observe aussi dans les baccalauréats non contingentés, les mineures et les majeures de l'UdeM.

Affaires politiques et affaires relatives aux études

C'est dans cette perspective que la FEP mettra en œuvre un ensemble de mesures sur le soutien à l'accessibilité, le soutien à l'apprentissage et le soutien à la persévérance. Entre autres, la Faculté offrira des conseils personnalisés aux étudiants et aux étudiantes dont les résultats scolaires donnent à croire qu'ils sont en difficulté. Un professionnel contractuel à plein temps se consacrera à cette tâche.

Un deuxième service : la reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis expérientiels, qui constitue l'une des plus anciennes revendications de l'AGEEFEP, se situe bien sûr dans la perspective de l'accessibilité, encore que, dans l'abondante littérature à ce sujet, maints auteurs considèrent qu'elle favorise aussi la persévérance.

La personne retenue à cette fin sur une base contractuelle à plein temps a la lourde responsabilité de créer un cadre de référence et un processus de gestion des demandes de reconnaissance des acquis. La mise au point d'outils d'évaluation est également au centre de sa tâche.

Notons que les nouveaux services sont gérés par un comité paritaire de quatre personnes, soit deux de l'AGEEFEP, une de la FEP et une des SAE. La direction de la FEP est consciente que cette enveloppe budgétaire annuelle de 200 000 \$ provient entièrement des étudiant-e-s. Aussi le doyen considère-t-il que le point de vue de l'Association doit être prépondérant au comité paritaire.

Pour une politique universitaire de la reconnaissance des acquis

Si nous avons toutes les raisons de nous réjouir de l'évolution du dossier à la FEP, nous ne devons pas pour autant négliger notre objectif que l'Université de Montréal se dote d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis, comme l'a fait il y a deux ans l'Université de Sherbrooke. Entre autres raisons, l'adoption d'une telle politique consoliderait et étendrait le champ d'application de la reconnaissance des acquis. Elle éviterait aussi toute éventuelle contestation des crédits accordés par la reconnaissance des acquis. Elle répondrait enfin à la volonté maintes fois réitérée du Conseil supérieur de l'éducation que chaque établissement universitaire se dote d'une telle politique.

L'idée d'une telle politique fait également son chemin. Dans un très récent document de consultation (21 octobre 2009) intitulé *Baliser notre avenir*, qui explore les moyens de ramener l'UdeM à l'équilibre budgétaire (le déficit de l'an dernier a été de 15 millions \$ et celui de l'année en cours sera de la même ampleur), on lit qu'une des pistes pour développer la formation continue consisterait à « doter l'Université de Montréal d'une véritable politique de reconnaissance des acquis qui permettrait d'avoir une position institutionnelle offrant les balises nécessaires au développement de nouveaux programmes pour des clientèles en émergence ».

Proposition 2

Considérant que la Faculté de l'éducation permanente a franchi un pas important en mettant sur pied un service de reconnaissance des acquis expérientiels;

considérant que le Conseil supérieur de l'éducation demande depuis plusieurs années aux établissements universitaires de se doter d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis;

Il est proposé que l'AGEEFEP continue de revendiquer l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis à l'Université de Montréal.

Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE)

Depuis le trimestre d'automne 2008, une somme de 25 \$ est incluse chaque trimestre dans la facture des droits de scolarité de tous les étudiants et étudiantes sous le titre « Fonds d'amélioration de la vie étudiante ». Il s'agit d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO); il est donc possible d'en être exempté en remplissant un formulaire en ligne.

Selon l'entente convenue avec l'Université, les étudiants et les étudiantes de la FEP bénéficieront directement d'une proportion de 75 % des contributions de 25 \$ par trimestre qu'ils versent au Fonds d'amélioration de la vie étudiante. Cette somme est gérée par un comité de quatre membres, soit deux représentants de l'AGEEFEP, un de la FEP et un de l'Université.

Dans cette négociation, l'Association a défendu le même principe que pour la hausse de la cotisation aux SAE, soit que les étudiant-e-s de la FEP doivent bénéficier directement de leurs contributions financières. Au départ, l'Université proposait que la portion du FAVE attribuée à la FEP soit de 25 %. Nous avons refusé en demandant plutôt qu'elle soit de 80 %. L'Université est revenue avec une proposition à 50 % que nous avons également rejetée. Nous nous sommes finalement entendus pour que ce soit 75 %.

Trois priorités du Fonds FAVE AGEEFEP/FEP/Université

Le comité a par ailleurs convenu que l'argent recueilli dans le Fonds FAVE AGEEFEP/FEP/Université serait utilisé selon les trois priorités suivantes :

1. Des bourses d'accessibilité

L'accessibilité aux études universitaires est au cœur même de la mission de la Faculté de l'éducation permanente. Or, pour de nombreux adultes, l'obstacle financier est de nature à empêcher un retour aux études ou à compromettre la

Affaires politiques et affaires relatives aux études

poursuite de celles-ci. C'est pourquoi la plus forte proportion du fonds, soit 75 %, sera consacrée à des bourses d'accessibilité.

Pour sélectionner les récipiendaires de la FEP, nous avons demandé et obtenu la collaboration du Bureau de l'aide financière des Services aux étudiants, qui a évidemment une grande expertise en la matière et qui procède à la sélection des récipiendaires. Les bourses sont de 2 500 \$, une somme significative qui peut vraiment faire la différence pour une personne dont les revenus sont modestes. Le Bureau de l'aide financière nous a d'ailleurs informés qu'il a reçu 2 000 demandes pour les 30 bourses disponibles cette année. Le nombre impressionnant de demandes témoigne à l'évidence de l'importance des besoins financiers de nombreux étudiant-e-s de la FEP.

Le nombre de bourses pourra cependant varier au fil des ans, notamment en fonction du nombre de nos membres qui contribueront au Fonds. De plus, le Bureau de l'aide financière nous fournira un profil socio-économique des demandeurs de bourses. Selon la nature de ce profil, le montant des bourses pourrait également varier.

2. Le soutien aux activités para-académiques

L'Association reçoit par ailleurs de plus en plus de demandes de contribution financière de ses membres pour les aider à participer à des stages, des congrès et des colloques au Québec, au Canada et à l'étranger. Une proportion de 15 % du Fonds sera consacrée à cette fin, qui comporte deux volets :

- Les stages crédités d'intégration des apprentissages, qui font partie du programme.
- D'autres types de stages ainsi que des congrès et colloques qui s'inscrivent dans la perspective de perfectionnement, de mobilité professionnelle et d'intégration dans le marché du travail.

Dans les deux cas, c'est un comité paritaire constitué d'un adjoint du vice-décanat aux études et du responsable du service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP qui procédera à la sélection des candidats, principalement sur la base de la qualité du dossier étudiant et de l'information sur la pertinence des demandes que lui transmettront les responsables de programme.

D'autres projets relatifs à l'accueil et à l'intégration des étudiants de la FEP, par exemple nos stands d'accueil, pourraient également être admissibles dans ce volet.

3. Les espaces de vie étudiante

L'université, c'est aussi un milieu de vie et c'est pourquoi la politique du fonds prévoit le financement d'infrastructures pour des espaces communautaires. Dans un premier temps, nous avons doté le café-bar La Brunante d'un équipement audiovisuel de bonne qualité dont bénéficient tous nos clients et qui nous permettra d'organiser toutes sortes d'activités. Seront également admissibles les projets d'espaces pour la vie étudiante dans les campus régionaux de Longueuil, Laval et Lanaudière. Une tranche de 10 % du Fonds sera consacrée à cette fin.

L'ordre de grandeur du Fonds

Aux trimestres d'automne 2008 et d'hiver 2009, les étudiant-e-s de la FEP ont contribué respectivement 101 450 \$ et 63 425 \$ pour un total de 164 875 \$. Les données pour le trimestre de printemps-été 2009 ne nous avaient pas été transmises au moment d'écrire ces lignes, mais la somme prévue était de 30 000 \$, ce qui porterait la contribution totale à 194 875 \$ pour l'année 2008-2009.

De ce dernier montant, il faut soustraire la part de 25 % qui est versée au grand Fonds de l'Université, ce qui laisse une somme disponible d'environ 146 000 \$. Afin d'assurer la pérennité du Fonds, 30 % de cet argent, soit environ 44 000 \$, est capitalisé. La somme disponible pour distribution à l'automne 2009 est donc de l'ordre de 102 000 \$: 75 000 \$ pour les bourses d'accessibilité, 15 000 \$ pour les activités para-académiques et 10 000 \$ pour l'amélioration de l'équipement audiovisuel de La Brunante.

Proposition 3

Considérant que tous les étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal sont invités à verser 25 \$ par trimestre dans le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE).

considérant que 75 % des contributions des étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente sont versées dans un Fonds séparé qui est géré par un comité paritaire où l'Association occupe la moitié des sièges, les deux autres postes étant comblés respectivement par la FEP et l'Université de Montréal;

considérant que le comité paritaire a statué que la répartition des fonds disponibles serait la suivante : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour les stages et colloques et 10 % pour les espaces de la vie étudiante.

Il est proposé que le 13^e congrès biennal entérine la répartition suivante du Fonds d'amélioration de la vie étudiante AGEEFEP/FEP/Université : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour les stages et colloques et 10 % pour les espaces de la vie étudiante.

40 000 \$ pour La Brunante dans le cadre du Fonds FAVE FAECUM/AGEEFEP/Université

Comme nous l'avons noté antérieurement, une tranche de 25 % des contributions au FAVE des étudiant-e-s de la FEP est versée dans le Fonds universitaire, qui est beaucoup plus important que le Fonds FEP puisque ce sont tous les autres étudiant-e-s de l'UdeM, membres de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FAECUM), qui y contribuent.

Nous disposons d'un représentant-e au comité de gestion de cette partie du Fonds dont nous pouvons également obtenir des contributions. C'est le cas cette année, car l'une des priorités du comité de gestion pour deux ans est l'amélioration des cafés étudiants sur tout le campus.

C'est dans ce cadre que nous avons demandé et obtenu une somme de 40 000 \$ pour renouveler l'équipement vétuste de notre café bar La Brunante (réfrigérateurs, table de travail réfrigéré, four performant, lave-vaisselle, etc.). Nous serons à nouveau admissibles à ce programme l'an prochain.

La promotion du Fonds

L'AGEEFEP a mené une vigoureuse campagne, au cours du trimestre de printemps-été 2009, pour inciter ses membres à demander l'exemption des cotisations au FAVE et au Fonds technologique et de soutien.

C'est à son corps défendant que l'Association a mené cette campagne, qui ne portait pas comme tel sur la pertinence de ces deux fonds, mais bien sur l'élimination des formulaires de retrait en ligne et l'obligation pour les étudiant-e-s de se présenter en personne pour demander l'exemption.

L'AGEEFEP est très consciente de la situation budgétaire très difficile de l'UdeM, qui encourra cette année un déficit budgétaire de l'ordre de 15 millions \$, ce qui portera son déficit accumulé à environ 140 millions \$. À titre d'exemple, nous constatons chaque jour la vétusté des systèmes informatiques de l'établissement et nous ne doutons donc pas de l'utilité du Fonds de soutien technologique et de soutien.

Cela est encore plus évident pour le Fonds d'amélioration de la vie étudiante, qui a permis la création du seul programme de bourses pour les étudiant-e-s à temps partiel dans le réseau universitaire du Québec.

C'est dans cet esprit que, dans la lettre adressée au recteur le 3 juin dernier, nous avons écrit : « Nous nous réjouissons que nos membres contribuent financièrement de toutes les façons possibles au développement de notre établissement, mais nous défendrons toujours bec et ongles nos membres moins bien nantis qui n'ont pas les moyens de cette générosité. L'accessibilité aux études universitaires est souvent une question financière et elle est à la base de notre raison d'être. »

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Avant la crise du trimestre de printemps-été, nous avons prévu lancer une campagne de promotion du FAVE, en collaboration avec la Faculté, pour demander à nos membres qui en ont les moyens de payer cette cotisation non obligatoire. Nous avons évidemment dû surseoir à ce projet, mais maintenant que la poussière est retombée, il serait opportun de lancer la campagne au début du trimestre d'hiver 2010.

Proposition 4

considérant que des étudiant-e-s sont les bénéficiaires du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE), notamment en raison de la création de bourses d'accessibilité aux études et du volet de financement des stages, colloques et congrès pertinents aux études;

considérant que la possibilité de maintenir et d'augmenter le nombre de bourses d'études et le financement des stages, colloques et congrès dépendra du nombre d'étudiants et d'étudiantes de la FEP qui souscriront au FAVE.

Il est proposé que l'AGEEFEP entreprenne auprès de ses membres, à compter du trimestre d'hiver 2010, une campagne de promotion du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE) et que cette campagne se poursuive au cours des trimestres suivants.

Le régime gouvernemental d'aide financière

Quoiqu'ils n'aient pas accès aux bourses, rappelons que les étudiant-e-s à temps partiel ont la possibilité d'obtenir des prêts dans le cadre du régime d'accessibilité financière aux études (prêts et bourses) du gouvernement du Québec. Ce sont d'ailleurs les revendications de notre Fédération, la FAEUQEP, qui ont entraîné l'ajout de cette mesure en 2003. Notons que les prêts ne couvrent que les droits de scolarité, le coût des livres et, le cas échéant, les frais de garde. Pour y être admissible, il faut être inscrit à un minimum de six crédits.

L'évaluation du programme qu'a effectuée le ministère de l'Éducation en 2008 pour la période de 2002-2003 à 2006-2007 a révélé les faits suivants :

1. Le recours au programme est relativement restreint avec 3 648 demandes en 2006-2007;
1 896 de ces demandes ont été acceptées. On note toutefois une progression importante de 140 % en quatre ans puisque le nombre de demandes était de 1 522 en 2002-2003, dont 953 avaient été acceptées. Les prêts, qui varient de 892 \$ à 1 125 \$ selon les années, ont totalisé 2 120 920 \$ en 2006-2007 comparativement à 849 389 \$ en 2002-2003. Il s'agit donc d'un jeune programme, qui a fait l'objet de peu de publicité, mais qui a tout de même progressé de façon significative.
2. Le programme est également accessible aux étudiant-e-s des cégeps et du secondaire professionnel, mais ce sont surtout les universitaires qui l'utilisent :

Affaires politiques et affaires relatives aux études

92,1 % des bénéficiaires provenaient de cet ordre d'enseignement en 2006-2007. Cela n'a rien d'étonnant, car c'est à l'université qu'on dénombre le plus grand nombre d'étudiants à temps partiel, notamment du fait que les enveloppes budgétaires fermées limitent le nombre d'étudiants à temps partiel au secondaire et au collégial.

3. Les bénéficiaires sont majoritairement des célibataires (de 68 % à 85 % selon les années), dont une majorité de 60,1 % de femmes. Ce ne sont pas des Crésus puisque leur revenu se situe dans la fourchette des 10 000 \$ à 13 000 \$. L'apport du prêt, qui accroît leur revenu d'environ 10 %, est significatif.
4. Il y a proportionnellement plus d'étudiants à temps partiel qui utilisent le programme québécois, soit 1,3 % en 2006-2007, que le Programme canadien équivalent de prêts aux étudiants, où le taux de participation est de 1 %.
5. Le taux de satisfaction des bénéficiaires est de plus de 75 % pour quatre aspects majeurs du programme : la paiement des intérêts par le Ministère pendant la durée des études, la durée de l'admissibilité (14 trimestres), la limite d'endettement (8 000 \$) et le montant du prêt (de 892 \$ à 1 125 \$ selon les années).
6. Quelque 36 % des bénéficiaires d'un prêt affirment qu'ils auraient dû abandonner leurs études s'ils n'avaient pas obtenu cette aide financière.
7. L'élément le plus négatif est le coût de la gestion du programme, soit 504 110 \$ ou 265 \$ par prêt.

Nous ne disposons pas de données complètes sur l'utilisation du programme à l'Université de Montréal. Le Bureau de l'aide financière de notre établissement nous a cependant indiqué que 239 étudiants et étudiantes à temps partiel de l'UdeM ont obtenu un prêt au cours de l'année 2008-2009, pour un total de 288 246 \$.

Pour un étudiant-e à temps partiel, la perspective de l'endettement peut en soi être dissuasive, mais il se pourrait aussi que cette mesure, dans sa facture actuelle, soit mal adaptée aux besoins des personnes. Les quelque 2 000 demandes qu'a reçues le Bureau de l'aide financière de l'UdeM pour les 30 bourses disponibles dans le cadre du FAVE constituent à tout le moins un indice que bon nombre d'adultes aux études à temps partiel font face à des difficultés financières.

Le synchronisme des événements fait parfois bien les choses. Au moment d'écrire ces lignes, à la fin de septembre, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ), qui conseille le ministre de l'Éducation sur ces questions, a indiqué qu'il tiendrait, en janvier prochain, une consultation sur le problème général de l'aide financière aux étudiant-e-s adultes.

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Comme membres de la FAEUQEP et du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), nous aurons l'occasion de faire des représentations au CCAFÉ. Nous demanderons certainement le maintien du programme, car, malgré sa relativement faible utilisation, il y a eu progression dans le nombre de demandes. Il y aurait sans doute lieu aussi d'intensifier la publicité sur l'existence du programme.

Compte tenu des revenus très modestes des bénéficiaires, nous revendiquerons une hausse des prêts, mais aussi l'introduction de bourses pour les études à temps partiels.

Proposition 5

Considérant que la très grande majorité des étudiant-e-s adultes à l'université optent pour le régime des études à temps partiel;

considérant que les revendications de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) ont été à l'origine de la création, en 2003, du programme gouvernemental de prêts pour les études à temps partiel;

considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a procédé l'an dernier à l'évaluation de ce programme;

considérant que les bénéficiaires de ce programme ont des revenus très modestes variant de 10 000 \$ à 13 000 \$ par année;

considérant que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) a tenu récemment une consultation sur l'aide financière aux étudiant-e-s adultes et qu'il formulera ultérieurement des recommandations à ce sujet à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Il est proposé que l'AGEEFEP, dans le cadre de sa participation à la FAEUQEP, revendique l'amélioration du programme d'aide financière pour les études à temps partiel, soit une augmentation du montant des prêts et l'octroi de bourses.

Donner à la FEP des outils de développement

Une enquête FEP-AGEEFEP sur les bacheliers et bachelières de la FEP

Avec la reconnaissance des acquis, la création de baccalauréats qualifiés et de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la FEP constitue le noyau dur des revendications de l'AGEEFEP.

Affaires politiques et affaires relatives aux études

L'Enquête auprès des diplômés bacheliers de la FEP pour les années 2005 à 2007 qu'a effectuée en 2008 le Bureau d'études et de développement de la Faculté (BEED), à la demande de l'AGEEFEP, apporte de l'eau au moulin.

Selon cette enquête, une très nette majorité de 82,3 % des bacheliers et des bachelières de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) s'attendaient à ce que l'obtention de leur diplôme ait une influence positive sur leur emploi. Dans 70 % des cas, tous les changements espérés se sont effectivement produits; pour une autre tranche de 10 %, il y a eu des changements, mais ils n'ont été que partiels. Parmi ceux et celles qui ont obtenu des changements, neuf sur 10 les attribuent directement à leur diplôme.

Effectuée par téléphone auprès de 477 personnes choisies de façon aléatoire parmi les bacheliers et bachelières des années 2005, 2006 et 2007, l'enquête visait deux objectifs principaux : évaluer l'impact à court terme (un ou deux ans) de l'obtention du baccalauréat sur la trajectoire professionnelle des bacheliers de la FEP et mesurer la valeur des baccalauréats de la FEP aux yeux de l'employeur. Dans ce dernier cas, c'est la perception des bacheliers envers ce que valorise l'employeur qui a servi d'indicateur.

L'enquête avait également pour objectif de savoir si les bacheliers poursuivaient leurs études après l'obtention de leur baccalauréat et à évaluer leur intérêt à s'inscrire à un programme de deuxième cycle (DESS) si la FEP offrait ce type de programme.

Parmi les données principales, notons celles-ci :

- C'est dans les secteurs de la santé (45,7 %) et de la communication (23 %) qu'on compte le plus grand nombre de bacheliers. Les autres sont répartis respectivement dans les secteurs travail, groupes sociaux et sécurité.
- C'est aussi dans les secteurs de la santé et de la communication que les bacheliers et les bachelières ont été proportionnellement les plus nombreux à obtenir les changements escomptés. La situation est beaucoup moins rose dans les secteurs « Groupes sociaux » et « Sécurité », mais c'est aussi dans ces secteurs qu'on dénombre le moins de diplômés.
- Trois bacheliers sur quatre estiment que leur employeur considère le baccalauréat par cumul de certificats au même titre que le baccalauréat disciplinaire. Cela dit, une proportion significative de 18,7 % pense le contraire. Dans ce cas, il y aurait « des problèmes de reconnaissances, des problèmes de structure, des problèmes d'image, des problèmes de contenu ».
- L'étude constate également que, parmi ceux qui n'ont pas obtenu les changements espérés dans leur carrière, on compte « un plus grand nombre

Affaires politiques et affaires relatives aux études

d'hommes, une présence plus marquée des plus jeunes ou des plus âgés, ayant diplômé plus récemment, dont le baccalauréat se compose plus souvent de mineurs ou de majeurs et difficilement classifiable ».

- Quelque 23 % des diplômés poursuivent leurs études, en grande majorité à la maîtrise. Environ la moitié d'entre eux seraient intéressés à s'inscrire à un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), que l'on pourrait décrire comme des certificats de deuxième cycle, si la FEP offrait de tels programmes.

S'il y a matière à satisfaction quant à la contribution des baccalauréats par cumul dans le développement de carrière de ceux et celles qui en sont titulaires – ce qui constitue à tout le moins un indice de la qualité de la formation reçue –, il subsiste tout de même certains problèmes de reconnaissance et d'image des baccalauréats ès arts et ès sciences qui sont présentement décernés.

La création de baccalauréats qualifiés, qui porteraient le nom du domaine d'études où les bacheliers ont concentré leurs trois certificats, contribuerait certainement à solutionner ce problème et à favoriser l'« identité professionnelle » des diplômé-e-s, comme le note le document de M^{me} Azdouz cité précédemment. Elle permettrait aussi d'améliorer la cohérence entre les certificats et, par conséquent, à augmenter la qualité de la formation.

De même, compte tenu du nombre important de bacheliers et de bachelières que compte la FEP et de l'augmentation de la scolarisation des Québécois, l'AGEEFEP considère que la Faculté exercerait encore plus efficacement sa mission en éducation des adultes si elle offrait des DESS.

Des demandes fondamentales

Tant pour les baccalauréats qualifiés que pour les DESS, il existe une très large communauté de vue entre l'AGEEFEP et la FEP. Cela est évident à la lecture du Livre vert que notre Faculté a fait parvenir à la direction de l'Université en 2006 et du document que l'Association a présenté au recteur lors d'une rencontre tenue en novembre 2007. Cette communauté de vue tient essentiellement en ceci : l'Université a tout intérêt à donner à sa Faculté de l'éducation permanente ces deux outils qui lui ouvriront de nouvelles perspectives et lui permettront de mieux réaliser sa mission de formation continue.

Dès lors, pourquoi ces deux dossiers sont-ils toujours bloqués ? Plusieurs motifs sont en cause, notamment un préjugé persistant à l'égard de la qualité des programmes courts de 1^{er} cycle, nommément les certificats. À cela s'ajoute la crainte que la FEP, en offrant des baccalauréats qualifiés, attire un trop grand nombre de jeunes étudiants et constitue de ce fait une concurrence malvenue pour les autres facultés. Ce sont des motifs de ce type qui ont torpillé le projet depuis le milieu des années 80, au moment où

Affaires politiques et affaires relatives aux études

la Commission des études semblait sur le point d'autoriser la création de baccalauréats avec appellation.

Que la vanité de ces craintes ait été largement démontrée n'y change rien : en politique, c'est la perception qui constitue la réalité. Cette perception, et c'est surtout là que le bât blesse, découle principalement du fait que la FEP est la seule faculté de l'UdeM qui n'a pas de corps professoral lui appartenant en propre, tout l'enseignement relevant des chargé-e-s de cours.

La compétence de ces derniers n'est nullement en cause, même que dans le type de programme à caractère professionnel qu'offre la FEP, la présence comme enseignant-e-s de spécialistes actifs dans le monde du travail contribue à la richesse de la formation. De plus, le corps des chargé-e-s de cours est très scolarisé et nombre de ses membres comptent de nombreuses années d'expérience en enseignement aux adultes. Les chargé-e-s de cours sont donc un atout, non un poids pour la Faculté de l'éducation permanente.

Avec la Faculté des études supérieures, dont les responsabilités ont beaucoup diminué ces dernières années, la FEP est également la seule faculté dite « horizontale » en ce sens que la grande majorité de ses programmes empruntent à diverses disciplines qui relèvent d'autres facultés avec lesquelles elle doit donc conclure des ententes.

La tradition culturelle et politique des universités veut que les professeurs soient prépondérants dans les affaires relatives aux études. Ce sont invariablement des professeurs qui sont nommés doyens des facultés (ce fut aussi le cas dans l'histoire de la FEP, sauf pour les sept dernières années) et la majorité des membres de la Commission des études sont également des doyens, même si y siègent aussi des étudiant-e-s et des chargé-e-s de cours. Ce sont aussi des professeurs qui occupent les postes de vice-doyens aux études et ceux-ci composent majoritairement la Sous-commission du 1^{er} cycle. Or, c'est dans ces deux instances que sont prises toutes les décisions importantes relatives aux études; dans les deux cas, le fait que les représentants de la FEP ne soient pas des professeurs les prive d'influence.

Des professeurs à la direction de la FEP

Les circonstances veulent que le deuxième mandat du doyen de la FEP, et par conséquent de toute l'équipe de direction, prendra fin en juin prochain. Il est rarissime qu'un doyen obtienne un troisième mandat. L'Association sera étroitement associée au choix du successeur du doyen actuel et il est dans notre intérêt d'insister pour que les postes de direction soient comblés par des professeur-e-s, ce qui pourra contribuer à accroître le poids politique de notre Faculté.

La compétence et la bonne volonté des personnes présentement en place n'est nullement en cause. À plusieurs égards, on peut même affirmer qu'il n'y a jamais eu

Affaires politiques et affaires relatives aux études

une aussi grande parenté de vue entre l'Association et la Faculté que sous le décanat actuel. Le Livre vert de la FEP, dont nous avons parlé précédemment, en témoigne avec éloquence. Du moins dans un avenir prévisible, l'AGEEFEP défendra l'analyse et les lignes directrices de ce document, qui cerne fort bien les enjeux, les embûches et les meilleures voies pour faire évoluer notre Faculté. D'ailleurs, notre appui à tout candidat au poste de doyen dépendra à coup sûr de son degré d'adhésion au rationnel qui sous-tend la création de baccalauréats qualifiés et de DESS.

Pour faire cheminer à la fois les baccalauréats qualifiés, les DESS et la création de nouveaux programmes de certificats, de microprogrammes et de modules, il faudrait aussi que la Faculté nomme un vice-doyen au développement; pour l'heure, cette fonction est cumulée par le vice-décanat aux études.

Rappelons également que, sans être nommément affectés à la FEP, plusieurs professeurs collaborent déjà sporadiquement avec notre Faculté, que ce soit comme membres d'un conseil de programme (la plupart des conseils de programme siègent rarement ou pas du tout, sauf dans les périodes de mise à jour et d'évaluation des programmes) ou comme experts disciplinaires lors de la création de programmes, ce qui n'est évidemment pas très fréquent. Seuls quelques professeurs donnent des cours à la FEP, mais ils le font hors de leur tâche et ils ont alors le statut de chargé-e-s de cours.

D'autres modalités de présence des professeurs

La nomination de professeur-e-s dans les postes clés est nécessaire, mais elle sera insuffisante pour améliorer la crédibilité de notre faculté. Partant du postulat qu'il serait utopique de demander la création d'un corps professoral à la FEP, qui n'a pas d'activité de recherche, de quelle autre façon pourrait-on y assurer une présence significative des professeurs ?

Pour répondre à cette question, il faut remonter dans le temps, plus précisément en 1985, au moment où le Conseil des universités publiait un rapport intitulé *La formation courte dans l'enseignement universitaire*, qui portait un jugement très sévère sur la pertinence et la qualité des programmes de certificat et des baccalauréats par cumul de certificats.

Les principaux reproches du Conseil étaient les suivants : l'augmentation rapide du nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits dans les programmes de certificat, la faible intégration de ces derniers dans les programmes de baccalauréat, le détournement de la clientèle des 20-24 ans en âge d'étudier dans des programmes réguliers, l'encadrement déficient des étudiants et le fait que les certificats se situent généralement au niveau de la première année d'université. Le Conseil proposait en conséquence l'abolition du baccalauréat par cumul de certificats, un type de baccalauréat non réglementé constitué de trois premières années d'université, « sans

Affaires politiques et affaires relatives aux études

ordonnancement vers des niveaux de difficultés gradués » et dont les titulaires ont difficilement accès aux études supérieures.

Le rapport du Conseil des universités n'est pas passé comme lettre à la poste et il a suscité maintes réactions, dont celle de l'AGEEFEP, qui a fait valoir le point de vue suivant : « L'abolition des baccalauréats par cumul de certificats ? La solution n'est pas là; elle se situe justement dans l'instauration de règles dans le cumul des certificats. Une progression devrait être établie dans les cours et les programmes dans le but de créer de véritables baccalauréats à l'intérieur desquels les études seraient ordonnées selon un niveau d'apprentissage progressif. »

L'argumentaire du Conseil des universités a fait son chemin à l'Université de Montréal. À preuve, en avril 1986, la Sous-Commission du 1^{er} cycle (SCPC) recommandait à la Commission des études (COMET) la création d'un bac particulier pour les adultes inscrits aux certificats. La COMET a approuvé le projet et a demandé à la SCPC de créer un groupe de travail afin d'en assurer la réalisation.

Le 29 mai de la même année, la Sous-commission du 1^{er} cycle proposait à la Commission des études d'approuver en principe la création de baccalauréats polyvalents avec mention du domaine d'études. Une bonne douzaine de baccalauréats qualifiés, dans différents champs d'étude impliquant plusieurs facultés, étaient alors envisagés.

Par là, la SCPC visait à créer des cheminements mieux balisés pour l'obtention de baccalauréats par cumul, à assurer par ces cheminements une meilleure cohérence et une meilleure progression dans la formation acquise donnant lieu à une reconnaissance plus précise, et à donner à l'étudiant la possibilité d'obtenir des baccalauréats par cumul mieux articulés et mieux identifiés, un diplôme portant une appellation.

Les principes de base étaient les suivants :

- Le baccalauréat qualifié est destiné aux étudiants adultes (cheminement scolaire discontinu et expérience de travail significative).
- Le baccalauréat qualifié constitue un programme multidisciplinaire différent des baccalauréats de formation initiale offerts aux jeunes.
- Le baccalauréat qualifié comporte un minimum de 90 crédits, dont un minimum de 60 crédits (certificat ou mineur) dans la concentration et des cours de formation spécifique au domaine d'étude.

Affaires politiques et affaires relatives aux études

- Les cours de formation spécifique au domaine d'étude rendent compte des disciplines, champs d'études et matières qui doivent être couverts, ainsi que des niveaux gradués et du dosage des apprentissages à faire dans chacun d'eux.

La Commission des études a entériné cette proposition en 1986. Celle-ci est cependant restée lettre morte pour des raisons qui restent à ce jour inexplicables, mais qui ont toute l'apparence d'un blocage politique.

Avec le recul, on constate que le procès-verbal de la réunion de la Commission des études tenue le 6 juin 1986 donne une bonne idée sur la façon dont les professeurs pourraient être davantage engagés dans la vie de la FEP. On y lit notamment ceci : « Chaque baccalauréat qualifié, i.e. portant chacun sur un domaine d'étude pourrait être élaboré, sur la base des principes de composition arrêtés par la Commission des études, par un comité sectoriel regroupant des représentants autorisés de chacune des unités, contribuant de façon significative au domaine d'étude : faculté, école, département programme. » Comme c'est toujours le cas lors de la création de programmes d'études, parmi ces représentants autorisés, il y aurait évidemment des professeurs.

Ceux-ci seraient par ailleurs étroitement associés à la gestion de ces programmes, comme le note le même document : « Tout baccalauréat qualifié est un programme multidisciplinaire qui est placé sous la responsabilité pédagogique d'un comité de programme multifacultaire ou comité sectoriel où sont représentés les facultés, écoles et départements contribuant de façon significative à la formation dans le domaine d'étude. Une personne dûment mandatée par les unités partenaires assure la gestion de chaque baccalauréat. »

L'Université de Montréal a probablement commis une grave erreur en gelant le dossier, car cela est l'origine de la réputation mitigée de la FEP dans le monde universitaire et dans le monde de l'éducation des adultes.

De toutes universités québécoises, l'UdeM est la seule à disposer d'une faculté spécifiquement vouée aux adultes, à la formation continue. Or, on reproche à cette faculté de limiter les possibilités de formation universitaire des adultes, de fonctionner en vase clos et de ne pas favoriser leur intégration dans les baccalauréats réguliers des autres facultés. Il est également connu qu'il est plus difficile pour un détenteur d'un baccalauréat par cumul de certificats d'être admis aux études supérieures.

Le nouveau comité de la formation continue

Le moment semble propice pour remettre sur les rails notre revendication sur les baccalauréats qualifiés et les DESS puisque l'Université a créé un comité de travail relevant directement du vice-rectorat à l'enseignement pour revoir l'ensemble de la formation continue dans tout l'établissement.

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Notre président est membre de ce comité et il a rappelé que Livre vert de la FEP produit en 2006 ainsi qu'un document de l'AGEEFEP remis au recteur en 2007 expliquent en détail les tenants et les aboutissants de cet enjeu; ces deux documents ont été transmis à tous les membres du comité.

Le comité en est encore au début de ses travaux, mais tout indique qu'il entend aller au fond du problème puisqu'il en scrutera plusieurs aspects : l'importance que l'Université accorde, pourrait accorder ou devrait accorder à la formation continue dans sa mission institutionnelle, sa position concurrentielle par rapport aux autres établissements, l'identification des acteurs en ce domaine, les diverses voies de développement de la formation continue (formation à distance et hors campus, création de DESS, de certificats, de microprogrammes, de modules, formation non créditée) ainsi que la révision du mandat de la FEP, voire du bien-fondé de son existence même.

Un nouveau recteur

Un autre facteur contextuel favorable est l'activité politique intense destinée à désigner le successeur du recteur, M. Luc Vinet, dont le mandat prendra fin en juin 2010. En bout de course, c'est la vingtaine de membres du Conseil de l'Université qui choisira le nouveau recteur. Chaque vote est très important puisque l'expérience passée a démontré que la course est généralement si serrée que le gagnant peut l'emporter avec une seule voix de majorité. Or, l'AGEEFEP dispose de l'un de ces précieux votes et il ne fait pas de doute que plusieurs candidat-e-s nous courtiseront pour obtenir notre appui au cours de rencontres avec notre comité exécutif. L'ouverture dont chacun fera preuve à l'égard de la FEP et de la formation continue en général, et plus particulièrement des questions cruciales que sont pour nous les baccalauréats qualifiés et les DESS, sera évidemment déterminante dans le choix du candidat-e que nous appuierons.

En plus de rencontrer les candidat-e-s, nous exposerons nos attentes dans un mémoire que nous présenterons au Comité de consultation sur la nomination du recteur. Il s'agit d'un comité de l'Assemblée universitaire qui fera rapport de ses consultations à l'Assemblée elle-même, mais également au Conseil de l'Université.

Un écueil : le financement

Pour l'Université, la FEP a toujours été, est et restera vraisemblablement une productive vache à lait, elle qui coûte environ 13 millions \$ par année, mais rapporte approximativement le double. La recette est simple : la FEP ne reçoit que 70 \$ par crédit, soit moins que toutes les autres facultés.

Une telle ponction n'est pas en soi illégitime en raison de l'absence d'un corps professoral et d'activités de recherche, mais à la condition que la Faculté ait les moyens de réaliser sa mission de formation auprès des adultes engagés dans le marché du travail. À ce stade-ci, nous ne disposons d'aucune évaluation du coût requis pour

Affaires politiques et affaires relatives aux études

donner à la FEP de nouveaux outils de développement, mais il faudra certainement de l'argent pour articuler ces développements et pour compenser financièrement les facultés qui collaboreront aux projets de notre faculté.

L'Université pourrait y trouver son compte en espèces sonnantes. L'octroi de baccalauréats qualifiés pourrait ainsi comporter un effet positif sur le nombre d'inscriptions à la FEP, qui souffre à cet égard d'un désavantage comparatif puisque plusieurs autres universités, dont les constituantes de l'Université du Québec, offrent des baccalauréats qualifiés par cumul de certificats.

Il en va de même de la création de DESS puisque la subvention gouvernementale aux universités est plus généreuse pour les études de deuxième cycle. Ce secteur est d'ailleurs en croissance si l'on en croit un document de travail très récent du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ). De 1999 à 2006, le nombre d'adultes inscrits dans un certificat ou un diplôme de deuxième cycle est passé de 5 596 à 10 301; au cours de la même période, les inscriptions dans un certificat ou un diplôme de 1^{er} cycle ont diminué de 49 637 à 42 088.

Cela dit, il semble que l'UdeM ait connu jusqu'à maintenant un succès mitigé avec ses DESS en terme d'inscriptions. L'expérience de la FEP avec les étudiant-e-s adultes, l'expertise du Bureau d'études et de développement de la Faculté dans la définition des besoins sociaux de formation et le réseau que la FEP a tissé au fil des ans avec les corporations professionnelles et les milieux de travail ne pourrait-elle pas être davantage mise à profit ?

Un exemple éloquent des opportunités que manque l'UdeM en raison de sa paralysie politique est celui du projet de DESS en journalisme que la FEP a développé il y a environ quatre ans en collaboration avec plusieurs autres facultés. Le programme, qui n'avait pas d'équivalent dans les universités francophones du Québec, était fin prêt à être présenté à la Commission des études, mais il est resté sur la tablette : il y avait opposition à ce que la FEP offre un programme de deuxième cycle et aucune autre faculté n'était intéressée à le faire. Pourtant, une étude de marché avait démontré l'intérêt pour ce programme. Entre autres, la moitié des étudiant-e-s du Certificat en journalisme projetaient de s'y inscrire.

Convaincre les doyens et proposer un protocole

Dans tous les scénarios, la création de baccalauréats qualifiés et de DESS comporte un impératif : l'accord et même la collaboration des autres facultés. À ce propos, il serait opportun que des membres de l'exécutif de l'Association rencontrent la direction de chacune des facultés concernées pour leur expliquer l'enjeu et solliciter leur appui. Cela pourrait atténuer les préjugés et les craintes non fondées qui ont sans doute contribué à l'impasse où nous sommes toujours enfermés.

Documenter le dossier et peaufiner la réflexion

Depuis 25 ans, des pages et des pages ont été écrites sur les baccalauréats qualifiés, qu'on a appelés à une époque les « baccalauréats avec appellation » et sur les DESS. Il nous faudra pourtant écrire de nouvelles pages, notamment dans le cadre des travaux du Comité d'étude sur la formation continue, en nous rappelant, comme l'illustre le dossier de la reconnaissance des acquis, qu'il faut parfois beaucoup de temps pour obtenir gain de cause.

Proposition 6

Considérant que les préjugés envers l'éducation des adultes, l'information erronée et la crainte injustifiée de la concurrence que pourrait exercer la FEP à l'égard des autres facultés expliquent en bonne partie les difficultés à créer des baccalauréats qualifiés et des DESS à la Faculté de l'éducation permanente;

considérant les baccalauréats qualifiés et les DESS constituent des outils essentiels au développement de la FEP;

Il est proposé que l'AGEEFEP, dans le cadre de son objectif d'obtenir des baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et des DESS à la Faculté de l'éducation permanente, prenne les initiatives suivantes :

- a. **Demander à l'Université que des professeurs soient nommés à la direction de la Faculté de l'éducation permanente à la fin du mandat de l'équipe présentement en poste, en juin 2010.**
- b. **Demander à la direction de l'Université d'augmenter la base du financement de la FEP afin qu'elle dispose des fonds requis pour financer les diverses formes de collaboration avec les autres facultés.**
- c. **Exécuter le mandat voté au 12^e congrès biennal (2007) en invitant nos membres à signer une pétition en faveur de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et de DESS à la FEP, et déposer cette pétition à l'Assemblée universitaire.**
- d. **Rencontrer les directions de toutes les facultés pour leur expliquer les enjeux relatifs à la création de baccalauréats qualifiés et de DESS à la FEP.**

Les campus régionaux

Se rapprocher des étudiants et faire face à la concurrence

Les universités se livrent une féroce concurrence pour attirer plus d'étudiants. Les campus régionaux, dont se sont dotées la plupart des universités, s'inscrivent dans

Affaires politiques et affaires relatives aux études

cette perspective : se rapprocher du lieu où vivent et travaillent les étudiants et les étudiantes.

L'UdeM compte pour l'heure quatre campus régionaux : Québec, Longueuil, Laval et Lanaudière. Ils ont pris du poids au fil des ans : environ 10 000 étudiant-e-s y ont suivi 330 cours l'an dernier. Dans le cas de Laval, l'Université a confirmé la construction prochaine d'un édifice qui abritera 25 salles de cours. Une demi-douzaine des 13 facultés que compte l'UdeM donnent des cours dans les campus régionaux, dont la FEP, qui en a été jusqu'à maintenant la plus grande utilisatrice.

L'UdeM n'est évidemment pas la seule à courtiser les couronnes nord et sud de la Métropole, deux régions en croissance démographique. Entre autres, l'Université de Sherbrooke a construit son propre édifice à Longueuil et l'Université Laval est de plus en plus présente sur l'Île Jésus.

La fermeture du campus régional de Québec

À ce processus de développement, il y a une exception : le campus régional de Québec, dont la FEP a annoncé la fermeture en juin 2010.

Étrangement, les raisons invoquées pour justifier cette décision, notamment la non-rentabilité, ne sont nullement documentées. La seule donnée financière dont nous disposons, qui date d'environ trois ans, indiquait que l'excédent des revenus sur les dépenses était de l'ordre de 500 000 \$ par année. Aucun événement depuis lors n'explique en quoi et comment les activités de l'UdeM dans la capitale seraient soudain devenues déficitaires.

Au départ, la FEP a invoqué le coût inhérent à la convention collective des chargés de cours, selon laquelle tous les cours, y compris ceux des campus régionaux, sont octroyés aux enseignants qualifiés ayant le plus d'ancienneté. Cela, a-t-on dit, forçait la Faculté à payer toutes les dépenses de transport, de repas et d'hébergement d'un chargé de cours résidant à Montréal, où se trouvent les plus anciens. Vérification faite, il s'est avéré que le phénomène était marginal.

Certes, d'autres universités sont présentes à Québec, mais l'offre de programmes de certificat de la FEP n'a aucun équivalent en terme de contenu et d'horaire de cours.

L'AGEEFEP se doit de protester contre cette décision.

Proposition 7

Considérant que l'Université de Montréal (UdeM) et la Faculté de l'éducation permanente (FEP) offrent des programmes d'études à Québec depuis environ 25 ans;

Affaires politiques et affaires relatives aux études

considérant que l'UdeM et la FEP ont annoncé la fermeture du campus régional de Québec en juin 2010;

considérant que les raisons invoquées pour justifier cette décision, notamment la non-rentabilité, ne sont nullement documentées, et que la seule donnée dévoilée il y a quelques années indiquait que l'excédent des revenus sur les dépenses était de l'ordre de 500 000 \$ par année;

considérant que les étudiant-e-s de Québec ont exprimé explicitement leur désir de poursuivre leurs études à la Faculté de l'éducation permanente;

considérant que la population de Québec se trouvera ainsi privée de programmes de certificat qui n'ont aucun équivalent en terme de contenu et d'horaire de cours.

Le Conseil régional de Québec propose que l'AGEEFEP demande à l'Université de Montréal et à la Faculté de l'éducation permanente de revoir la décision de fermer le campus régional de Québec.

Un problème particulier en santé mentale

En lien avec ce qui précède, un problème particulier s'est posé pour les étudiants et les étudiantes inscrits au Certificat en santé mentale à Québec, que la FEP a traités avec une désinvolture inhabituelle.

L'entente conclue au moment de l'annonce de la fermeture du campus de Québec prévoyait pour ces étudiant-e-s les modalités suivantes : huit cours seraient données en classe au Collège-Saint-Charles-Garnier ou dans un autre établissement, aucun étudiant-e ne serait tenu de s'inscrire à plus d'un cours par session et deux cours à distance compléteraient le programme.

Unilatéralement, la FEP a cependant modifié cette entente, et deux fois plutôt qu'une :

- D'abord en diminuant de huit à six le nombre de cours en classe et en augmentant le deux à quatre le nombre de cours à distance. De plus, les quatre cours à distance faisaient partie du Certificat en toxicomanies, ce qui compromettait la qualité de la formation de personnes inscrites en santé mentale.
- Ensuite en augmentant de six à sept le nombre de cours en classe et en diminuant de quatre à trois le nombre de cours à distance, ces derniers étant toujours en toxicomanies, et en obligeant les étudiant-e-s inscrire à deux cours dans une même session, ce qui causait à la majorité d'entre nous de sérieux problèmes (libération par l'employeur, congés aux frais de l'étudiant-e, manque de temps et de disponibilité, facture de droits de scolarité plus élevée).

Affaires politiques et affaires relatives aux études

La FEP invoquait également que ces étudiant-e-s avaient la possibilité de se prévaloir de l'entente interuniversitaire pour compléter leur programme en s'inscrivant à des cours offerts dans d'autres universités, mais cette solution équivalait à leur dire « Débrouillez-vous avec votre problème ».

Dans cette affaire, la position de l'AGEEFEP a toujours été sans ambiguïté : il importe de respecter l'entente initiale, qui était de huit cours en classe et deux cours à distance, car cette entente a valeur de contrat et elle ne peut être modifiée unilatéralement.

Les étudiant-e-s ont donc signé une pétition exigeant le retour à l'entente initiale. Après une période de flottement, la Faculté s'est rendue à leur demande.

Réduction de services dans les campus régionaux et à la FEP

La FEP a par ailleurs décidé de ne plus offrir le service de conseil en formation, à raison de cinq heures par semaine, dans les campus régionaux de Laval et de Longueuil. Or, la raison d'être des campus régionaux est de rapprocher les lieux de formation des lieux de résidence des étudiants et des étudiantes; ce qui vaut pour les cours s'applique aussi au seul service qu'offre la Faculté dans ces deux campus.

Sur quelle base a été prise cette décision ? La Faculté dispose-t-elle de données sur le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui ont consulté ce service ? De ce nombre, combien sont déjà des étudiants à l'UdeM et combien proviennent de l'extérieur ? Pour quels motifs ont-ils fait appel au service ? Combien de cas ont résulté en inscriptions à la FEP ? Quel est le délai d'attente des étudiants qui demandent à rencontrer un conseiller en formation ? Ce sont là quelques-unes des questions que l'AGEEFEP a posées dans une lettre au doyen. Nous n'avons pas reçu de réponses satisfaisantes à ces questions si bien que la pertinence de cette décision demeure douteuse.

Il est certainement de notre responsabilité de faire pression sur la Faculté pour qu'elle rétablisse le service conseil en formation dans les campus de Laval et de Longueuil. Il doit également être clair que le rétablissement de ce service ne doit d'aucune façon être financé à même l'enveloppe budgétaire de 200 000 \$ réservée aux services de la persévérance aux études et de la reconnaissance des acquis, car il est entendu que cette somme ne peut servir à financer des services existants.

Proposition 8

Considérant que la Faculté de l'éducation permanente a décidé ne plus offrir le service de conseil en formation, à raison de cinq heures par semaine, dans les campus régionaux de Laval et de Longueuil;

considérant que la FEP n'a fourni aucune donnée pour justifier sa décision sur le nombre d'étudiant-e-s qui ont consulté le service, les motifs pour lesquels ils l'ont fait et le nombre d'inscriptions à la FEP qui en a résulté;

Affaires politiques et affaires relatives aux études

considérant que les campus régionaux ont précisément pour but de rapprocher l'université de ses étudiant-e-s et que ce qui s'applique aux cours est également pertinent pour les services.

Il est proposé que l'AGEEFEP réitère son opposition à l'élimination du service de conseil en formation aux campus de Laval et de Longueuil, à raison de cinq heures par semaines, et qu'elle demande le rétablissement de ce service.

Pas de service en soirée

De plus, contrairement à ce qui avait cours dans le passé, il n'y a plus aucun service à la Faculté passé 17 h, même pas une personne pour prendre les appels téléphoniques. Cela est inacceptable, car la grande majorité des cours se donnent en soirée et les étudiant-e-s doivent avoir la possibilité d'obtenir une réponse à leurs questions lorsque se pose un problème urgent et cela, au moins jusqu'à 19 h.

Proposition 9

Il est proposé que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de rétablir son service permanent en soirée jusqu'à 19 h.

Une semaine de lecture à la FEP ?

Dans le passé, la Faculté de l'éducation permanente s'est objectée à la création d'une semaine de lecture en invoquant la nature particulière de sa clientèle, qui étudie en grande majorité à temps partiel et dont une forte proportion serait opposée à l'allongement d'une semaine des trimestres d'automne et d'hiver. Chez les professionnels de la FEP, il y aurait aussi des objections à une telle mesure.

La question est revenue à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de la faculté qui s'est tenue le 21 octobre dernier. La direction de la Faculté a indiqué qu'elle consulterait à nouveau ses cadres et professionnels sur cette question.

Qu'en est-il vraiment de l'opinion des étudiants et des étudiantes de la FEP. Pour le savoir, l'Association a tenu un sondage électronique auprès de ses membres à la fin d'octobre et au début de novembre. Les résultats de cette consultation n'étaient pas connus au moment d'écrire ces lignes, mais ils seront dévoilés au congrès biennal.

Photocopies des travaux et examens : la valse hésitation de la FEP

Il en a fallu du temps pour que les étudiant-e-s de la FEP aient accès à une photocopie de leurs travaux et examens lorsqu'ils demandent une révision de note. Ce sera fait au

Affaires politiques et affaires relatives aux études

trimestre d'hiver 2010 selon ce qu'a confirmé la direction au cours de la réunion du Conseil de faculté tenue le 21 octobre dernier.

L'AGEEFEP a dû faire preuve d'une très grande patience dans ce dossier puisque c'est le congrès biennal de 2005 qui avait adopté une proposition demandant l'accès aux photocopies. Cette proposition découlait de l'insatisfaction à l'égard des dispositions du Règlement pédagogique sur la révision de note qui était alors en vigueur. L'une de ces dispositions prévoyait qu'un étudiant-e désirant demander une révision de note devait consulter sur place sa copie de travail ou d'examen sans avoir la possibilité d'en obtenir une photocopie. L'Association considérait que cette restriction empêchait de facto l'étudiant-e de préparer un argumentaire justifiant sa demande de révision.

L'ombudsman de l'UdeM a été invitée à se prononcer sur cette question et elle nous a donné raison. Selon elle, compte tenu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, il n'y a aucune raison justifiant le refus de remettre une photocopie des travaux et examens dont les étudiant-e-s souhaitent demander une révision de note. L'avocat de l'Association est également de cet avis.

À ce moment, l'Université avait toutefois mis en branle le processus de confection d'un nouveau Règlement des études de premier cycle appelé à remplacer les divers règlements pédagogiques régissant les études de chaque faculté. L'AGEEFEP a participé à cet exercice de réflexion et elle avait bon espoir que les nouvelles dispositions régleraient le problème.

Il n'en fut rien. Au début de 2008, après avoir reçu une plainte d'un étudiant en droit, l'Association a donc saisi de la question la Commission d'accès à l'information, où le délai d'audition des demandes peut être très long. Avant que la cause soit entendue, la FEP avait cependant indiqué qu'elle lèverait les restrictions sur les photocopies. Elle a certes tardé à le faire, mais elle y a finalement consenti.

Le régime d'assurance santé et dentaire

L'AGEEFEP en est à sa troisième année de participation au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ). Même si plusieurs problèmes se sont posés au cours des deux premières années, le bilan est à ce jour très positif puis qu'environ 2 500 de nos membres profitent d'une protection de base au coût de 200 \$ par année, une fraction de ce qu'il leur en coûterait pour obtenir une couverture similaire dans le marché régulier de l'assurance.

Les difficultés que nous avons rencontrées étaient de deux ordres :

Affaires politiques et affaires relatives aux études

- La nouveauté de ce régime, dont la prime est incluse automatiquement sur la facture des droits de scolarité (un tiers au trimestre d'automne et deux tiers au trimestre d'hiver). Les étudiant-e-s qui ne veulent pas de cette assurance doivent s'en retirer au plus tard le 30 septembre. Le retrait peut être définitif ou seulement pour l'année en cours. Un certain nombre d'étudiant-e-s ne semblent pas scruter leur facture en détail et négligent d'activer leur courriel universitaire, par où transite la plus grande partie de l'information que nous transmettons aux membres; ils s'aperçoivent trop tard qu'ils doivent payer une assurance dont ils ne voulaient pas.
- Au trimestre d'automne 2007, la première année d'implantation du régime, l'Université a commis une erreur dans la facturation en omettant de facturer l'assurance ou en la facturant deux fois. Ces erreurs ont été corrigées après-coup, mais il en a résulté de la confusion et des grincements de dents.

À la lumière de ce que nous avons vécu cet automne, le temps a fait son œuvre et les irritants se sont estompés. L'ASEQ, qui a vu bien d'autres associations étudiantes se joindre à son régime, nous avait prévenus qu'il y aurait une période de rodage et que les difficultés s'aplaniraient au fil des ans. Cela semble être le cas.

Le café-bar La Brunante

Pour la deuxième année consécutive, l'ouverture de notre café bar La Brunante a dû être reportée à la fin d'octobre.

Cette année, ce sont des travaux de rénovation du Pavillon 3200 Jean-Brillant qui ont empêché La Brunante d'ouvrir en septembre. Nous avons profité de ces travaux pour installer du nouvel équipement, comme nous l'avons expliqué précédemment, mais aussi pour changer les tuiles du plafond, améliorer le système électrique et repeindre le local.

L'an dernier, comme nous ne verrons dans les affaires financières, ce sont de toutes autres raisons qui avaient retardé l'ouverture.

Rappelons que La Brunante est le seul café étudiant de tout le campus de l'UdeM à détenir un permis de vente d'alcool. Il en sera ainsi pour l'avenir prévisible, car la direction de l'Université est opposée à la création de tout nouveau bar.

L'AGEEFEP utilise évidemment La Brunante pour ses propres activités (assemblées générales, congrès, réunions du conseil de direction). C'est aussi là que se tiennent les causeries La Jonction organisées pour les étudiant-e-s des certificats de rédaction et de

Affaires politiques et affaires relatives aux études

journalisme. Il est également possible d'y organiser des événements et des parties de fin de session.

Les affaires financières

Les affaires financières

État des résultats 2008-2009

1. L'AGEEFEP

Dans le cours de l'exercice financier, l'AGEEFEP a constaté que la prévision du congrès d'un surplus de 1 181 \$ risquait de se transformer en déficit 10 389 \$; il a été coupé de moitié et il s'est finalement chiffré à 5 252 \$. Le Conseil de direction suit de très près l'évolution des finances de l'Association puisqu'un rapport à ce sujet est présenté à chacune des réunions. Plusieurs postes budgétaires ont été révisés à la baisse en cours d'exercice; d'autres ont cependant augmenté.

Au chapitre des dépenses, notons les éléments suivants :

La masse salariale votée au congrès et révisée se chiffrait à 275 351 \$; elle a finalement été de 284 437 \$, une augmentation de 9 086 \$ due à l'embauche d'un technicien de bureau qui est entrée en fonction en juillet, soit le dernier mois de l'exercice financier, ainsi qu'à une augmentation du coût de l'assurance collective et des remises gouvernementales.

On note aussi une augmentation de 6 233 \$ du poste budgétaire « Contractuels », consécutive à l'embauche de deux personnes supplémentaires pour répondre aux nombreuses questions des membres sur l'assurance santé et dentaire au début des trimestres d'automne et d'hiver.

Quant au poste « Contractuels représentativité », il a diminué de 10 520 \$ parce que le personnel politique a consacré plus de temps à représenter l'Association dans les nombreux comités et instances de la FEP, de l'Université de Montréal et d'ailleurs.

Il n'y a pas d'écart significatif dans les autres postes budgétaires.

2. La Brunante

Notre café bar La Brunante a connu une année très difficile en 2007-2008 puisque l'exercice financier s'est clos par un déficit après amortissement de 16 397 \$,

Un déficit de cette ampleur était de nature à compromettre l'existence de La Brunante. En analysant la situation, nous avons constaté que nous ne disposons pas des outils de gestion modernes et efficaces nous permettant de respecter la norme dans le marché des bars-restaurants, norme selon laquelle le coût des marchandises doit représenter 40 % des ventes; dans notre cas, c'était 52 %.

Pour remédier à cette situation, nous avons acheté un système informatique qui a fait ses preuves dans l'entreprise privée, un système qui permet un contrôle hebdomadaire

Affaires financières

des inventaires et du coût des ventes. Dès la première année d'implantation, les résultats ont été probants puisque nous avons ramené le déficit après amortissement à 553 \$. Quant au coût des marchandises par rapport aux ventes, il était de 44 % au terme du dernier exercice financier et nous entendons le réduire à 42 % pour l'année en cours.

Une autre mesure a consisté à transformer le poste d'aide cuisinier à plein temps en poste à demi-temps.

3. Le Fonds de défense juridique

Les dépenses de 10 444 \$ sont dues à l'avis juridique que nous avons demandé à notre avocat sur la légalité de l'abolition des formulaires de retrait en ligne et des comités de gestion ainsi que le doublement des frais technologiques de 4 \$ à 8 \$ par crédit.

4. Le Comité des initiatives étudiantes

Les revenus ont été moindres en raison des coupes budgétaires aux SAE, ce qui a diminué notre subvention de 9 566 \$. Nous n'avons pas voulu annuler les projets en cours, d'où le déficit de 4 996 \$. Ce déficit sera résorbé par le surplus 1 116 \$ de l'exercice 2007-2008 et par les surplus anticipés pour les deux prochaines années.

Les prévisions budgétaires 2009-2010 et 2010-2011

Des revenus en baisse

A. Les cotisations

Dans la première version des prévisions budgétaires, les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011 de l'AGEEFEP se terminaient par des déficits respectifs de 56 458 \$ et 30 579 \$, soit plus de 87 037 \$ pour les deux prochaines années. Cette première version n'a pas été retenue, mais elle a permis de constater l'effet de la baisse notable des revenus des cotisations. Au cours des deux dernières années, ces revenus ont été respectivement de 481 580 \$ et de 452 698 \$; pour les deux prochaines années, on prévoyait qu'ils seraient de 436 000 \$.

B. Les subventions

À 12 000 \$ pour chacune des deux prochaines années, les revenus de subventions sont également en nette diminution par rapport aux deux années précédentes, et cela est attribuable à la fin de l'entente entre Pepsi Cola/Université/FAECUM/AGEEFEP, qui nous rapportait 15 000 \$ par année; sur deux ans, le manque à gagner est de l'ordre de 30 000 \$.

C. Autres revenus

Deux sources de revenus sont par ailleurs en augmentation. À la rubrique « Autres revenus », l'augmentation est de l'ordre de 10 000 \$ et il s'agit d'une somme que nous

Affaires financières

versera notre Fédération, la FAEUQEP, pour du travail de secrétariat qu'elle nous confie. Quant au poste budgétaire « Frais de gestion assurance », 15 000 \$ par année, c'est une partie de la somme que nous remet l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ) à titre de frais de gestion, d'administration et de services pour notre participation au régime d'assurance santé et dentaire.

Les dépenses

Au chapitre des dépenses, les prévisions les établissent à 545 323 \$ pour l'année 2009-2010 et à 519 444 \$ pour l'année 2010-2011. L'écart entre les deux années est dû essentiellement à la tenue du congrès biennal, beaucoup plus coûteux que l'assemblée générale tenue entre deux congrès.

Peu de postes de dépenses varient de façon significative, si ce n'est la masse salariale, qui passe de 284 437 \$ en 2008-2009 à 315 077 \$ pour les deux prochaines années. Pour l'essentiel, il ne s'agit cependant pas de dépenses nécessitant une entrée supérieure de fonds, mais bien d'un réaménagement des postes budgétaires dû à la création d'un nouveau poste à plein temps de technicien de bureau.

Ce poste se finance en effet de la façon suivante : l'enveloppe des contractuels passe de 20 483 \$ à 1 900 \$; notre Fédération, la FAEUQEP, nous versera 10 000 \$ pour du travail de secrétariat. Une de nos employés a par ailleurs demandé de réduire sa semaine de travail de cinq à quatre jours et cette journée de salaire est également récupérée.

Enfin, nous avons prévu pour la prochaine année une augmentation de salaire de 3 % pour les employés ainsi qu'un ajustement variant de 1 % à 3 % pour quelques employés au bas de l'échelle salariale; les deux employés politiques, eux, ne toucheront que 2 %. Aucune augmentation n'est prévue pour l'année 2010-2011.

Les autres postes budgétaires ne varient que marginalement et il serait difficile de mettre en œuvre d'autres compressions budgétaires que celles qu'a effectuées le Conseil de direction depuis le dernier congrès.

Les prévisions budgétaires qui vous sont soumises comportent cependant une hausse de la cotisation de 2 \$, ce qui la porterait de 25 \$ à 27 \$. Notons que la cotisation n'a pas augmenté depuis le début de l'année 2001. Dans la période de 2001 à 2008 inclusivement, l'inflation a totalisé 17,8 % selon les données de Statistique Canada. L'augmentation proposée est de 8 %.

Sur une période de deux ans, il manquerait toujours près de 30 000 \$ pour boucler le budget 2009-2010-2011, ce qui représente l'équivalent de 1 \$ de cotisation. Cette somme serait plutôt puisée dans les liquidités disponibles du surplus accumulé de

Affaires financières

l'AGEEFEP, liquidités qui se chiffraient à 40 000 \$ au 31 juillet 2009, comme l'indiquent les données ci-dessous, tirées du Rapport des vérificateurs au 31 juillet 2009 :

Surplus :	312 470 \$
Débiteurs :	(139 335 \$)
Placement :	(54 684 \$)
Immobilisations :	(23 560 \$)
Prêt à La Brunante :	(52 400 \$)

Disponible : 40 491 \$

2. La Brunante

Les conditions semblent réunies pour rentabiliser nos opérations. Selon nos prévisions le bénéfice après amortissement se chiffrerait à 8 090 \$ pour l'année 2009-2010 et à 10 412 \$ pour l'année 2010-2011.

3. Le Fonds de défense juridique

Aucune dépense n'est prévue à ce moment-ci, mais il est bien sûr possible que les événements nous obligent à y puiser des fonds en cours d'exercice.

4. Le Comité des initiatives étudiantes

Le redressement financier aux SAE a permis le rétablissement intégral de l'enveloppe des initiatives étudiantes. En conséquence, nous prévoyons clore les deux années avec un surplus.

Propositions

Il est proposé :

1. De recevoir le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice 2008-2009 tel que préparé par la firme comptable Gosselin & Associés.
2. De retenir la firme de vérification comptable Gosselin & Associés pour la vérification des états financiers pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

Il est proposé :

1. D'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011, incluant une augmentation de la cotisation de 2 \$ par trimestre à compter du trimestre d'hiver 2010 et une ponction de 30 000 \$ dans les liquidités du surplus accumulé de l'Association.

Affaires financières

- 2. D'adopter les prévisions budgétaires du Café La Brunante pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011.**
- 3. D'adopter les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011.**
- 4. D'adopter les prévisions budgétaires du Comité des initiatives étudiantes pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011**

Gosselin & Associés inc.

Comptables agréés

Montréal, le 16 septembre 2009

Association générale des étudiants et des étudiantes
de la Faculté de l'éducation permanente (A.G.E.E.F.E.P.)
C.P. 6128, succursale Centre ville
Pavillon JA de Sève
Local B2419
Montréal (Québec) H3C 3J7

Lettre de recommandations à la Direction

Mesdames,
Messieurs,

L'objectif de la vérification est de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes; la vérification n'est pas conçue dans le but de relever des éléments susceptibles d'intéresser ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) aux fins de l'exercice de ses responsabilités. Par conséquent, la vérification ne permet pas normalement de relever tous ces éléments.

Lors de notre travail de vérification effectué pour l'exercice terminé le 31 juillet 2009, nous avons apprécié que vous ayez suivi les recommandations de l'exercice précédent et nous vous félicitons pour la bonne gestion de votre projet.

La présente communication a été préparée dans le seul but d'informer ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) et ne vise aucune autre fin. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des tiers qui pourraient utiliser cette communication.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés

Gosselin & Associés inc.

Comptables agréés

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2009

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2009

Sommaire

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	3
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4-5
Évolution des actifs nets	6
Résultats	7-8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-17
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Bénéfice brut du Café-bar	18

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

Nous avons vérifié le bilan de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2009 ainsi que les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 juillet 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.¹
Comptables agréés

Montréal, le 16 septembre 2009

¹ Par Denis Lauzon, comptable agréé auditeur

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2009

	2009					2008	
	Fonds général \$	Fonds de défenses juridiques de l'AGEEFEP \$	Fonds du Comité \$	Alliance pour la santé étudiante du Québec \$	Sous-total \$	Café La Brunante enr. \$	Total \$
PRODUITS							
Cotisations	452 698	18 108	-	-	470 806	-	500 814
Subventions	26 277	-	11 900	-	38 177	-	47 658
Bénéfice brut du Café-bar	-	-	-	-	-	82 993	91 813
- annexe	-	-	-	14 166	14 166	-	43 089
Services rémunérés	7 990	-	-	-	7 990	-	9 680
Publicité	15 000	-	-	-	15 000	-	6 000
Frais d'étude de dossier et d'administration	162	2 270	-	-	2 432	-	5 015
Intérêts	6 300	-	300	-	6 600	21 441	22 554
Autres	508 427	20 378	12 200	14 166	555 171	104 434	726 623
CHARGES							
Salaires et charges sociales	304 920	-	-	-	304 920	73 469	381 187
Affiliations	27 650	-	-	-	27 650	-	29 040
Allocations	11 983	-	-	-	11 983	-	13 021
Assurances	3 569	-	-	-	3 569	2 588	6 043
Conseil élargi, conseil de direction et congrès	10 752	-	-	-	10 752	-	31 170
Entretien et réparations	-	-	-	-	-	5 826	3 917
Fournitures de bar	-	-	-	-	-	2 070	1 019
Frais de bureau, papeterie et imprimerie	13 760	-	-	-	13 760	2	14 869
Frais de déplacements	15 609	-	-	-	15 609	562	19 073
Frais de représentation	13 569	-	-	-	13 569	133	13 007
Frais de gestion	-	-	-	15 000	15 000	-	6 000
Intérêts et frais bancaires	1 034	61	68	78	1 241	937	2 556
Intérêts sur la dette à long terme	1 372	-	-	-	1 372	45	2 175

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2009

	2009						2008
	Fonds général	Fonds de défenses juridiques de l'AGEEFEP	Fonds du Comité	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES (suite)							
Licences, taxes et permis	-	-	-	-	-	1 704	1 808
Location d'équipements	4 876	-	-	-	4 876	444	5 318
Loyer	-	-	-	-	-	1 350	1 350
Péréquation	3 749	-	-	-	3 749	-	4 064
Poste et télécommunications	9 297	-	-	-	9 297	1 578	9 261
Projets spéciaux	49 587	-	-	-	49 587	-	48 305
Publicité	-	-	-	-	-	925	338
Revues et agenda	30 993	-	-	-	30 993	-	38 284
Services professionnels	3 216	10 444	-	-	13 660	1 966	14 765
Amortissement							
Mobilier et équipement de bureau	2 927	-	-	-	2 927	-	3 617
Équipement informatique	2 436	-	620	-	3 056	-	2 956
Matériel roulant	2 379	-	-	-	2 379	-	2 379
Mobilier et équipement de bar	-	-	-	-	-	3 352	3 998
Améliorations locatives du café-bar	-	-	-	-	-	4 642	8 041
Équipement multimédia-bar	-	-	-	-	-	3 396	-
Projets - Comité initiatives étudiantes	-	-	16 508	-	16 508	-	19 602
	513 678	10 505	17 196	15 078	556 457	104 989	687 163
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(5 251)	9 873	(4 996)	(912)	(1 286)	(555)	39 460

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2009

	2009	2008
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 841)	39 460
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	19 752	20 991
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement – note 14	(52 366)	10 137
Rentrées (sorties) de fonds nettes	(34 455)	70 588
Activités de financement et d'investissement		
Variation nette de la marge de crédit	612	589
Variation nette des placements	(3 271)	(8 054)
Acquisition d'immobilisations	(59 051)	(3 191)
Remboursement de la dette à long terme	(20 430)	(17 969)
Apports reportés afférents aux immobilisations	39 415	-
Sorties de fonds nettes	(42 725)	(28 625)
Variation nette de l'encaisse	(77 180)	41 963
Encaisse au début	277 707	235 744
Encaisse à la fin	200 527	277 707
Information supplémentaire		
Intérêts payés	3 595	4 731
Intérêts encaissés	2 432	5 015

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2009

NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association;

défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel;

procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;

permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu;

promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international;

imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

NOTE 2 MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

L'ICCA a modifié le chapitre 4400 - Présentation des états financiers des OSBL, afin que les entités concernées ne soient plus soumises à l'obligation de présenter séparément les actifs nets investis en immobilisations, sauf s'il s'agit d'une affectation d'origine interne.

L'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470 - Ventilation des charges des organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif devront fournir des informations sur les méthodes et les montants de répartition de leurs charges aux états financiers.

L'ICCA a également modifié l'abrégé 123 du Comité sur les problèmes nouveaux. L'abrégé, qui s'appliquera dorénavant aux organismes sans but lucratif, prévoit des indications sur la comptabilisation des produits et des charges au brut ou au net, selon que l'organisme agit à titre d'intermédiaire ou pour son propre compte.

L'organisme est à évaluer l'impact de ces nouvelles normes sur ses états financiers qui seront appliquées au cours du prochain exercice.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2009

NOTE 3 MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'organisme a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés du chapitre 3031, Stocks. L'application de cette nouvelle recommandation n'a pas eu d'impact sur les états financiers de l'exercice courant.

NOTE 4 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que les immobilisations afférentes.

Cotisations

Les produits provenant des cotisations sont constatés linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Publicité

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

Services rémunérés

Les services rémunérés sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Frais d'étude de dossier et d'administration

Les frais d'étude de dossier et d'administration sont constatés à titre de produits lorsque l'étude et le travail d'administration sont constatés linéairement sur la durée des sessions universitaires.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2009

NOTE 4 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Vente Café La Brunante enr.

Les ventes sont constatées lorsque les clients prennent possession de la marchandise.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds général.

Le fonds de défenses juridiques de l'A.G.E.E.F.E.P. a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques pour la défense des droits et des intérêts des membres. L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds « Alliance pour la santé étudiante du Québec » a été constitué suite à un référendum. L'A.G.E.E.F.E.P. offre depuis septembre 2007, un régime annuel de soins de santé et de soins dentaires. Ce programme d'assurance collective a été mis sur pied en collaboration avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ) pour répondre aux besoins des étudiants.

Le fonds du Comité présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué dans le but de permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le fonds Café La Brunante enr. Les soldes à recevoir (dus) interfonds, ne portent pas intérêts et ne sont sujets à aucune modalité de remboursement.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2009

NOTE 4 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les taux et les durées indiqués ci-dessous :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/durées</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement linéaire	5 ans
Mobilier et équipement de bar	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier et équipement de bar	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 1/3 ans
Améliorations locatives du café-bar	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement multimédia-bar	Amortissement linéaire	5 ans

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures gratuites et de services bénévoles, en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les placements, les débiteurs, la marge de crédit, les créditeurs, la dette à long terme et tous les comptes à recevoir et à payer interfonds et les prêts interfonds. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leurs valeurs comptables. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisme à des risques significatifs de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

L'organisme a identifié les placements comme étant détenus à des fins de transactions. Ces instruments sont constatés à leur juste valeur qui correspond au coût majoré des intérêts courus. Les autres instruments sont constatés au coût.

NOTE 5 PLACEMENTS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Fonds général		
Dépôt à terme, 1,3 %, échéant le 13 décembre 2009 (en 2008, taux de 2,85 %), coût de 54 239 \$ (de 52 736 \$ en 2008)	54 684	53 684
Fonds de défenses juridiques de l'AGEEFEP		
Dépôt à terme, 2 %, échéant le 19 août 2008 (en 2008, taux de 3,25 %) coût de 110 211 \$ (de 106 742 \$ en 2008)	112 301	110 030
	<u>166 985</u>	<u>163 714</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2009

NOTE 6 DÉBITEURS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Fonds général		
Comptes clients	5 281	5 467
Cotisations	65 023	70 524
Université de Montréal	<u>40 752</u>	<u>-</u>
	<u>111 056</u>	<u>75 991</u>
Fonds de défenses juridiques de l'AGEEFEP		
Cotisations	<u>2 532</u>	<u>2 768</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec	<u>19 317</u>	<u>5 111</u>
Café La Brunante enr.		
Taxes à la consommation	4 389	-
Autres	<u>5 700</u>	<u>-</u>
	<u>10 089</u>	<u>-</u>
	<u><u>142 994</u></u>	<u><u>83 870</u></u>

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2009</u>			<u>2008</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	42 231	30 146	12 085	14 483
Mobilier et équipement de bar	104 537	91 077	13 460	16 369
Équipement informatique	66 854	61 724	5 130	6 796
Améliorations locatives du café-bar	5 525	1 657	3 868	8 510
Matériel roulant	11 897	5 552	6 345	8 724
Équipement multimédia- bar	19 404	3 396	16 008	-
Nouveaux équipements de bar non utilisés	<u>37 285</u>	<u>-</u>	<u>37 285</u>	<u>-</u>
	<u><u>287 733</u></u>	<u><u>193 552</u></u>	<u><u>94 181</u></u>	<u><u>54 882</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2009

NOTE 8 MARGE DE CRÉDIT

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Fonds général		
Marge sur carte de crédit, 8,25 %, d'un montant maximum de 10 000 \$, sans garantie, renouvelable annuellement	<u>1 201</u>	<u>589</u>

NOTE 9 CRÉDITEURS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	37 761	16 506
Honoraires	<u>2 200</u>	<u>3 599</u>
	<u>39 961</u>	<u>20 105</u>
Fonds du Comité		
Fournisseurs	<u>-</u>	<u>3 015</u>
Café La Brunante enr.		
Fournisseurs et frais courus	996	1 084
Honoraires	1 300	1 100
Taxes à la consommation	<u>-</u>	<u>791</u>
	<u>2 296</u>	<u>2 975</u>
	<u>42 257</u>	<u>26 095</u>

NOTE 10 PRÊT

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Café La Brunante enr.		
A.G.E.E.F.E.P., échu en juillet 2009	-	2 747
A.G.E.E.F.E.P., sans intérêt ni échéance	<u>52 400</u>	<u>23 900</u>
	52 400	26 647
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>2 747</u>
	<u>52 400</u>	<u>23 900</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2009

NOTE 11 DETTE À LONG TERME

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Fonds général		
Université de Montréal, échu en 2009	-	13 714
Prêt à terme d'un montant original de 11 897 \$, portant intérêt au taux annuel de 9,8 %, garanti pour le matériel roulant, renouvelable par versements mensuels de 252 \$ capital et intérêts, échéant en mars 2012	7 044	9 260
Café La Brunante enr.		
Université de Montréal, remboursable par versements annuels de 4 500 \$, sans intérêts, échéant en mai 2019	<u>43 438</u>	<u>47 938</u>
	50 482	70 912
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>6 943</u>	<u>20 430</u>
	<u><u>43 539</u></u>	<u><u>50 482</u></u>

Les remboursements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2010	6 943
2011	7 193
2012	6 408
2013	4 500
2014	4 500

NOTE 12 APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des subventions pour les améliorations locatives et seront amortis au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	-	-
Ajouts	<u>39 415</u>	<u>-</u>
SOLDE A LA FIN	<u><u>39 415</u></u>	<u><u>-</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2009

NOTE 13 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par contrat pour le local du Café jusqu'au 31 mai 2011. Le contrat comprend une option de renouvellement de cinq ans qui s'exerce automatiquement aux mêmes conditions (à moins d'avis contraire) soixante jours avant la fin du terme. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 11 700 \$. Le contrat précise que du montant de 650 \$ versé neuf fois par année, 500 \$ serviront au remboursement de la dette contractée par l'A.G.E.E.F.E.P. pour financer l'aménagement du local. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices excluant la période de renouvellement sont les suivants :

	\$
2010	5 850
2011	5 850

NOTE 14 FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(59 124)	9 167
Stocks	(1 282)	654
Frais payés d'avance	(9 422)	3 285
Créditeurs	16 162	(2 969)
Revenus reportés	1 300	-
	<u>(52 366)</u>	<u>10 137</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

BÉNÉFICE BRUT DU CAFÉ-BAR

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
CHIFFRE D'AFFAIRES	<u>149 204</u>	<u>187 292</u>
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Stocks au début	1 442	2 217
Achats	<u>66 940</u>	<u>94 704</u>
	68 382	96 921
Stocks à la fin	<u>(2 171)</u>	<u>(1 442)</u>
	<u>66 211</u>	<u>95 479</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u><u>82 993</u></u>	<u><u>91 813</u></u>

Prévisions budgétaires

AGEEFEP INC.

RÉSULTATS 08-09 / PRÉV. BUDGÉTAIRE 09-10-11

REVENUS		Réal 07-08	Congrès	Prévision	Réal 08-09	Prévision 09-10	Prévision 10-11
			Prévision 08-09	Révisée 08-09			
Cotisations	Annexe 1	481 580 \$	489 000 \$	459 325 \$	452 698	457 700 \$	471 420 \$
Publicité	Annexe 2	9 680	9 700	7 990	7 990	9 100	9 100
Subventions	Annexe 3	26 192	27 977	16 277	26 277	12 000	12 000
Autres revenus	Annexe 4	5 313	5 900	5 450	6 461	16 265	16 265
Frais gestion assurance		6 000	6 000	15 000	15 000	15 000	15 000
TOTAL DES REVENUS		528 765 \$	538 577 \$	504 042 \$	508 426 \$	510 065 \$	523 785 \$
DÉPENSES							
Salaires et das	Annexe 5	269 290 \$	275 351 \$	275 351 \$	284 437 \$	315 077 \$	315 077 \$
Contractuels	Annexe 6	14 277	12 795	14 250	20 483	1 900	1 700
Contractuels V.P.		3 962	3 600	4 000	3 503	3 672	3 600
Contractuels représentativités		9 059	19 000	19 000	8 480	10 000	10 000
Cité Éducative	Annexe 7	8 782	10 506	-	-	-	-
Agenda l'Indispensable	Annexe 8	29 502	31 060	30 993	30 993	32 356	32 500
Péréquation	Annexe 9	4 064	4 947	3 600	3 749	3 000	-
Congrès / Assemblée générale	Annexe 10	20 985	4 400	3 050	2 967	21 900	3 200
Conseils de direction		10 185	10 000	10 000	7 785	8 000	8 000
Frais de déplacements		18 273	17 500	18 000	15 609	16 000	16 000
Frais de représentation	Annexe 11	12 760	14 610	12 850	13 569	13 250	13 250
Frais de bur., Fourn. et pap.		14 527	15 000	14 000	13 760	14 000	14 000
Location d'équipement		5 018	5 000	5 000	4 876	5 000	5 000
Communication		6 349	7 500	7 000	7 475	7 500	7 500
Messageries, postes		1 168	3 500	1 750	1 822	1 800	1 800
Assurances		3 612	2 500	3 600	3 569	3 600	3 800
Int. & frais bancaires		2 064	1 400	1 200	1 034	1 500	1 500
Intérêts sur contrat		1 033	563	1 373	1 372	583	332
Mauvaises créances		-	-	-	-	-	-
Honoraires professionnels		2 818	2 600	3 000	3 216	3 500	3 500
Amort. mobilier et équip et mat. Roulant		5 996	5 275	5 199	5 306	5 700	5 200
Amort. équip. informatique		2 336	1 404	2 356	2 436	2 800	2 500
Kiosques accueil / Séance d'accueil		4 361	4 000	4 500	4 645	4 700	4 700
Collation des grades	Annexe 12	4 234	4 750	4 100	4 430	4 350	4 350
Activités récurrentes	Annexe 13	32 052	41 850	32 850	31 330	32 250	29 550
Projets non récurrents	Annexe 14	7 658	8 000	9 500	9 183	6 000	5 500
Affiliations	Annexe 15	29 040	29 655	27 909	27 650	26 885	26 885
TOTAL DES DÉPENSES		523 405 \$	536 766 \$	514 431 \$	513 679 \$	545 323 \$	519 444 \$
REVENUS / DÉPENSES		5 360 \$	1 811 \$	(10 389) \$	(5 252) \$	(35 258) \$	4 341 \$

ÉTAT DES REVENUS

	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
COTISATIONS annexe 1						
AUTOMNE	184 153 \$	187 000 \$	177 325	176 249 \$	171 500 \$	185 220 \$
HIVER	172 852	177 000	162 000	164 849	173 880	173 880
ÉTÉ	124 575	125 000	120 000	111 600	112 320	112 320
Total	481 580 \$	489 000 \$	459 325 \$	452 698 \$	457 700 \$	471 420 \$
PUBLICITÉS annexe 2						
Cité Éducative	3 690	4 300	-	-	-	-
Indispensable	5 990	5 400	7 990	7 990	9 100	9 100
Sous-total	9 680 \$	9 700 \$	7 990 \$	7 990 \$	9 100 \$	9 100 \$
SUBVENTIONS annexe 3						
Init. étud. (Cité Éducative)	3 700	3 700	-	-	-	-
Init. étud. (Indispensable)	10 000	10 000	-	10 000	10 000	10 000
ASEQ	-	-	2 000	2 000	2 000	2 000
Pepsi	12 492	14 277	14 277	14 277	-	-
Sous-total	26 192 \$	27 977 \$	16 277 \$	26 277 \$	12 000 \$	12 000 \$
AUTRES annexe 4						
Collation des grades (Graduor)	145	100	150	265	265	265
Autres (remboursement hébergement)	3 717	4 000	3 800	5 151	5 000	5 000
Intérêts sur placement et contrat	1 451	1 800	1 500	1 046	1 000	1 000
Secrétariat FAEUQEP					10 000	10 000
Sous-total	5 313 \$	5 900 \$	5 450 \$	6 461 \$	16 265 \$	16 265 \$
TOTAL REVENUS	522 765 \$	532 577 \$	489 042 \$	483 426 \$	495 065 \$	508 785 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

MASSE SALARIALE annexe 5	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
Total politiques	91 174 \$	94 364 \$	94 364 \$	94 364 \$	96 252 \$	96 252 \$
Total administratifs	137 987 \$	142 817 \$	142 817 \$	148 587 \$	173 012 \$	173 012 \$
Sous-total	229 161 \$	237 181 \$	237 181 \$	242 951 \$	269 265 \$	269 264 \$
Assurances collectives	13 398	11 898	11 898	14 737	15 621	15 621
Avant. sociaux + CSST/CNT	26 489	25 772	25 772	26 749	29 692	29 692
Sous-total	39 887 \$	37 670 \$	37 670 \$	41 486 \$	45 313 \$	45 313 \$
Formation	242	500	500	-	500	500
Programme gov.	-	-	-	-	-	-
Sous-total	242 \$	500 \$	500 \$	- \$	500 \$	500 \$
TOTAL	269 290 \$	275 351 \$	275 351 \$	284 437 \$	315 077 \$	315 077 \$
CONTRACTUELS annexe 6	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
Informatisation	1 775 \$	500	1 500	2 685 \$	1 000 \$	1 000 \$
Secrétariat	10 184	7 245	9 000	7 946	500	500
Informations aux rentrés scolaire - Assurances	2 318	4 800	3 500	9 466	-	-
Entretien	-	250	250	386	400	200
TOTAL	14 277 \$	12 795 \$	14 250 \$	20 483 \$	1 900 \$	1 700 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

CITÉ ÉDUCATIVE annexe 7	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
REVENUS						
Publicité	3 690 \$	4 300	-	- \$	- \$	- \$
Subventions	3 700	3 700	-	-	-	-
TOTAL	7 390	8 000	-	-	-	-
DÉPENSES						
Impression séparation	3 766	4 500	-	-	-	-
Concept photo. montage	-	-	-	-	-	-
Photo	75	300	-	-	-	-
Messageries, postes	3 506	3 506	-	-	-	-
Préparation postale	1 254	1 200	-	-	-	-
Journalistes	-	500	-	-	-	-
Déplacements	-	200	-	-	-	-
Fournitures et frais de bureau	182	200	-	-	-	-
Frais de représentation	-	100	-	-	-	-
Recherche	-	-	-	-	-	-
Location équipement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 782 \$	10 506 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Surplus (déficit)	(1 392) \$	(2 506) \$	- \$	- \$	- \$	- \$

AGENDA L'INDISPENSABLE annexe 8	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
REVENUS						
Publicité	5 990 \$	5 400	7 990	7 990 \$	7 900 \$	7 900 \$
Subventions	10 000	10 000	-	10 000	10 000	10 000
TOTAL	15 990 \$	15 400 \$	7 990 \$	17 990 \$	17 900 \$	17 900 \$
DÉPENSES						
Messageries postes	15 560	14 000	15 445	15 445	15 500	15 500
Impression séparation	12 688	15 560	13 380	13 380	14 856	15 000
Conception montage graph.	-	-	-	-	-	-
Préparation postale	1 254	1 200	2 053	2 053	2 000	2 000
Illustrations	-	200	-	-	-	-
Frais de bureau	-	100	115	115	-	-
TOTAL	29 502 \$	31 060 \$	30 993 \$	30 993 \$	32 356 \$	32 500 \$
Surplus (déficit)	(13 512) \$	(15 660) \$	(23 003) \$	(13 003) \$	(14 456) \$	(14 600) \$

ÉTAT DES DÉPENSES

PÉRÉQUATION annexe 9	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
Automne	1 607 \$	1 880 \$	1 400 \$	1 775 \$	1 200 \$	- \$
Hiver	1 470	1 712	1 400	1 218	1 200	-
Été	987	1 355	800	756	600	-
TOTAL	4 064 \$	4 947 \$	3 600 \$	3 749 \$	3 000 \$	- \$
CONGRES BIENNAL ET RÉGULIER annexe 10	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
DÉPENSES						
Contractuels tournée	5 600	-	-	-	5 600	-
Frais déplacements	707	300	200	420	700	400
Frais représentation	1 554	500	500	607	1 700	600
Repas délég.	3 809	1 000	700	778	4 000	800
Héberg. hors-camp.	1 143	1 000	1 000	872	1 200	900
Accueil	990	200	200	-	1 000	-
Sous-total	13 803 \$	3 000 \$	2 600 \$	2 676 \$	14 200 \$	2 700 \$
Contractuels, secrétariat	2 060	200	200	83	2 000	100
Fourn. papet. frais bureau	800	-	-	-	800	-
Matériel / Loc. équipement	60	-	-	-	100	-
Phot. concept. mont. graph.	-	200	-	-	-	-
Honoraire professionnel	199	600	200	209	200	200
Imprimerie	2 901	200	-	-	3 100	-
Messageries, postes	1 132	200	-	-	1 300	-
Garderie	30	-	50	-	200	200
Sous-total	7 182 \$	1 400 \$	450 \$	291 \$	7 700 \$	500 \$
TOTAL	20 985 \$	4 400 \$	3 050 \$	2 967 \$	21 900 \$	3 200 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

REPRÉSENTATIONS annexe 11	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
EXTERNES						
ACDEAULF	211 \$	300 \$	200 \$	91 \$	100 \$	100 \$
ACFAS, ICEA	629	2 000	1 000	1 133	1 000	1 000
Gouvernement	396	1 000	500	411	400	400
CRQ et Hors campus	448	150	400	120	200	200
FAEUQEP	118	600	500	38	150	150
Rencontres et comités	2 303	2 100	2 100	1 514	1 500	1 500
Hébergement	4 122	4 500	4 000	5 457	5 000	5 000
Sous total	8 227 \$	10 650 \$	8 700 \$	8 764 \$	8 350 \$	8 350 \$
INTERNES						
U. de M.	815	700	800	884	900	900
FEP	458	460	450	793	600	600
Conseils de programme	-	100	100	-	200	200
FAECUM	404	300	350	213	250	250
Activités sociales	196	200	200	16	200	200
Rencontres et comités	2 660	2 200	2 250	2 899	2 750	2 750
Sous total	4 533 \$	3 960 \$	4 150 \$	4 805 \$	4 900 \$	4 900 \$
TOTAL	12 760 \$	14 610 \$	12 850 \$	13 569 \$	13 250 \$	13 250 \$
#A ACDEAULF, IQCE, ACFAS, ICEA, SYNDICATS NATIONAUX, ASSO., ORGANISME NAT. AUTRES						
#B A.U., COMET, SCPC, COALITION, COMITÉS UNIVERSITAIRES						
#C NÉGO BACCAP ET RECON. ACQUIS, CONFEP, COMITÉS FACULTAIRES						
#D NÉGO RÉFORME SAE, CODISAE, CISM, SERVICES ALIMENTAIRES, COMITÉS SAE						
AFFILIATIONS annexe 15	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
ACDEAULF	114 \$	120	114	113 \$	450 \$	450 \$
FAEUQEP	28 891	29 300	27 560	27 162	26 000	26 000
ICEA	35	35	35	35	35	35
AUTRES (ICAE - AQIFGA)	-	200	200	340	400	400
TOTAL	29 040 \$	29 655 \$	27 909 \$	27 650 \$	26 885 \$	26 885 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

COLLATION DES GRADES annexe 12	Congrès		Prévision		Prévision 09-10	Prévision 10-11
	Réel 07-08	Prévision 08-09	Révisée 08-09	Réel 08-09		
REVENUS						
Graduor	145 \$	100	150	265 \$	265 \$	265 \$
TOTAL	145 \$	100 \$	150 \$	265 \$	265 \$	265 \$
DÉPENSES						
Contractuels	555	450	500	500	500	500
Fournitures (Mosaïque)/ matériel	1 005	1 000	1 000	903	1 000	1 000
Transport	-	-	-	12	-	-
Photos avec recteur et bacheliers	1 461	2 000	1 500	1 705	1 500	1 500
Représentation	125	400	200	222	200	200
Location équip.(Fleurs)	220	-	-	220	250	250
Décoration (ballons)	868	900	900	868	900	900
TOTAL	4 234 \$	4 750 \$	4 100 \$	4 430 \$	4 350 \$	4 350 \$
Surplus (Déficit)	(4 089 \$)	(4 650 \$)	(3 950 \$)	(4 165 \$)	(4 085 \$)	(4 085 \$)

État des résultats 08/09 et Prévission budgétaire 09-10 et 10-11

REVENUS

	Réel 07-08	Prévission révisée 08-09	Réel 08-09	Prévission 09-10	Prévission 10-11
VENTE	187 292 \$	175 000 \$	149 204 \$	155 000 \$	170 000 \$
INVENTAIRE DEBUT	2 218	1 442	1 442	2 172	2 172
PLUS ACHATS	94 703	72 000	66 941	65 000	71 400
INVENTAIRE FIN	1 442	3 886	2 172	2 172	2 172
COUT DES MSES	95 479	69 556	66 211	65 000	71 400
BÉNÉFICE BRUT	91 813 \$	105 444 \$	82 993 \$	90 000	98 600
DÉPENSES					
Salaires (Annexe 1)	97 621	84 542	73 469	72 727	79 329
Frais fixes (Annexe 1)	10 505	10 507	10 612	10 750	10 750
Frais variables I (Annexe 1)	6 643	9 100	9 518	6 400	6 600
TOTAL DÉPENSES :	114 769	104 148	93 599	89 877	96 679
Bénéfice (perte) d'opération :	(22 956) \$	1 295 \$	(10 607) \$	123 \$	1 921 \$
REVENUS AUTRES					
Pepsi	4 600	4 600	5 192	-	-
Location de salle	1 387	1 200	1 174	1 000	1 000
Publicité (Zoom média)	623	538	72	100	100
Guichet ATM	10 693	9 000	8 825	8 600	8 600
Autres	1 296	750	1 314	1 000	1 000
Autres (Ristournes McCain)			508	400	400
Autres (Ristournes Molson)	-	-	4 357	4 000	4 000
TOTAL REVENUS AUTRES	18 599	16 088	21 442	15 100	15 100
Bénéfice (perte) avant amort.	(4 357) \$	17 383 \$	10 835 \$	15 223 \$	17 021 \$
Amortissements (Annexe 2)	12 039	12 257	11 388	7 133	6 609
Bénéfice (perte) après amort.	(16 397) \$	5 126 \$	(553) \$	8 090 \$	10 412 \$

DÉPENSES OPÉRATION

	Réel 07-08	Prévision révisée 08-09	Réel 08-09	Prévision 09-10	Prévision 10-11
SALAIRE DES OPÉRATIONS	78 421 \$	68 042 \$	59 133 \$	59 483 \$	64 843 \$
CONTRACTUELS	2 479	1 000	2 225	1 000	1 500
D.A.S. (inclus Ass. Coll.)	16 721	15 500	12 111	12 244	12 986
SOUS-TOTAL SALAIRES	97 621	84 542	73 469	72 727	79 329
ASSURANCES	2 431	2 432	2 588	2 600	2 600
LICENCES PERMIS	1 808	1 808	1 704	1 800	1 800
LOYER	1 350	1 350	1 350	1 350	1 350
TÉLÉPHONE/CELL./SATELLITE	1 744	1 817	1 578	1 600	1 600
LOCATION ÉQUIPEMENT	300	300	444	400	400
INT. FRAIS BANQUE	1 372	1 200	982	1 000	1 000
HONR. PROF	1 500	1 600	1 966	2 000	2 000
SOUS-TOTAL FR. FIXES	10 505	10 507	10 612	10 750	10 750
ENTRETIEN	1 370	1 200	1 028	1 000	1 200
RÉPARATIONS	2 547	4 000	4 798	1 500	1 500
FOUR. BUREAU	322	300	2	300	300
FOURNITURES BAR	1 019	1 000	2 070	1 000	1 000
PUBLICITÉ	238	1 500	500	1 500	1 500
REPR. / DÉPL.	1 048	1 000	695	700	700
MAUVAISES CRÉANCES	-	-	-	-	-
AUTRES (Promotions)	100	100	425	400	400
SOUS-TOTAL FR. VAR.	6 643	9 100	9 518	6 400	6 600
TOTAL DÉPENSES	114 769 \$	104 148 \$	93 599 \$	89 877 \$	96 679 \$
Bénéfice (perte) d'opération :	(22 956) \$	1 295 \$	(10 607) \$	123 \$	1 921 \$
TOTAL REVENUS AUTRES	18 599	16 088	21 442	15 100	15 100
Bénéfice (perte) avant amort.	(4 357) \$	17 383 \$	10 835 \$	15 223 \$	17 021 \$

DÉPENSES D'AMORTISSEMENTS

	Réel 07-08	Prévision révisée 08-09	Réel 08-09	Prévision 09-10	Prévision 10-11
AMÉL. LOCATIVES 15 ANS	7 489 \$	4 649 \$	4 089 \$	- \$	- \$
AMÉL. LOCATIVES 10 ANS	552	552	552	552	552
ÉQUIP. BAR	3 646	2 894	2 992	2 394	1 915
MOBILIER BAR	352	281	359	306	261
ÉQUIP. BAR - Maître D		3 881	3 396	3 881	3 881
TOTAL AMORTISSEMENTS	12 039	12 257	11 388	7 133	6 609
Bénéfice (perte) après amort.	(16 397) \$	5 126 \$	(553) \$	8 090 \$	10 412 \$

FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE ET RÉSERVE DE L'AGEEFEP

État des résultats 08-09 et prévision budgétaire 09-10 et 10-11

PRODUITS	Réel 07/08	Prévision Révisée 08-09	Réel 08-09	Prévision 09-10	Prévision 10-11
Cotisations	19 234	19 587	18 108	17500	17500
Autres revenus	221	100	-		
Revenus d'intérêts	3 437	3 400	2 270	325	325
TOTAL PRODUITS	22 892 \$	23 087 \$	20 378 \$	17 825 \$	17 825 \$
 CHARGES					
Frais généraux d'administration					
Honoraires professionnels	10 447	-	10 444		
Int./frais banc./Fr.adm./pénalité	65	70	61	60	60
TOTAL CHARGES	10 512 \$	70 \$	10 505 \$	60 \$	60 \$
BÉNÉFICE NET	12 380 \$	23 017 \$	9 873 \$	17 765 \$	17 765 \$

Comité des initiatives étudiantes

État des résultats 08-09 et prévision budgétaire 09-10 et 10-11

PRODUITS	Réel 07/08	Prévision 08/09	Réel 08/09	Prévision 09-10	Prévision 10-11
Subventions	21 466	21 466	11 900	20900	20900
Autres revenus			300		
TOTAL PRODUITS	21 466 \$	21 466 \$	12 200 \$	20 900 \$	20 900 \$
CHARGES					
Amortissement équip. informatiques	620	620	620	-	-
Int./frais banc./Fr.adm./pénalité	108	130	68	70	70
Frais de bureau	20	130	-	-	-
Projets AGENDA	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Projet REVUE C. Éducative	3 700	3 700	-	-	-
Projet Association Cigogne		-	-	500	500
Projet Reporter	2 882	4 000	5 445	5 500	5 500
Projet La Jonction	375	500	125	300	300
Projet École de français	823	-	822	800	800
Projet Specque	400	-	-	-	-
Projet Stage journalistique-Buenos	300	-	-	-	-
Projet Cabane à sucre	322	-	-	-	-
Projet Simulation ONU	800	-	-	-	-
Projet Exposition Photos			116	-	-
TOTAL CHARGES	20 350 \$	19 080 \$	17 196 \$	17 170 \$	17 170 \$
BÉNÉFICE NET	1 116 \$	2 386 \$	(4 996) \$	3 730 \$	3 730 \$